

## De l'influence de la sociologie française au Québec

Marcel Fournier

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Fournier Marcel. De l'influence de la sociologie française au Québec. In: Revue française de sociologie, 1972, 13, supplément. pp. 630-665;

[http://www.persee.fr/doc/rfsoc\\_0035-2969\\_1972\\_sup\\_13\\_1\\_2123](http://www.persee.fr/doc/rfsoc_0035-2969_1972_sup_13_1_2123)

---

Document généré le 02/05/2016

### **Abstract**

Marcel Fournier : Concerning the influence of French sociology in Quebec.

More than a mere analysis of the interactions and exchanges between social scientists communities, this study, dealing with the respective international position of two scientific communities, consists in the analysis of the functions of the frequent borrowings from French sociology made by the French Canadian social scientists. The author attempts to demonstrate that, within the last ten years, the Quebec sociological field has won a greater autonomy in regard to the American and French sociological writings : the signs being the increasing rate of quotations of local social scientists writings and the number of professors in social science who were trained in local universities.

### **резюме**

Marcel Fournier : Влияние французской социологии в Квебеке.

Это исследование более чем простой анализ взаимодействия и обмена между исследователями двух обществ. Оно указывает на то какие функции исполнило частое заимствование у французской социологии исследователями Квебека (французского изречения) беря, конечно, во внимание соответственные позиции этих двух научных обществ на международном поприще. Одновременно автор старается доказать, что в течение последнего десятилетия социология достигла в этой стране значительно большей автономии по отношению к социологии американской и французской. Доказательством этого является увеличение количества цитат из работ местных исследователей и количество профессоров социальных наук с местным университетским образованием.

### **Zusammenfassung**

Marcel Fournier : Der Einfluss der französischen Soziologie in Quebec.

Mehr als eine einfache Analyse der Interaktion und des Austausches zwischen Forschergemeinschaften, hat diese Studie zum Zweck, die Funktionen der häufigen Anleihen aus der französischen Soziologie für die französischsprachigen Forscher Quebecs zu untersuchen, wobei diese Studie die jeweilige Stellung der beiden wissenschaftlichen Gemeinschaften innerhalb der internationalen Wissenschaft berücksichtigt. Der A. versucht ebenfalls zu zeigen, dass in den letzten zehn Jahren die Soziologie Quebecs von der amerikanischen und französischen Produktion auf diesem Gebiet unabhängiger wurde : Anzeichen hierfür sind häufigere Angaben von Forschungsarbeiten der französischen Kanadier und der Zuwachs von Professoren der Sozialwissenschaften, deren Ausbildung ausschliesslich in kanadischen Universitäten stattfand.

### **Resumen**

Marcel Fournier : Acerca de la influencia de la sociología francesa en Quebec.

Más que un mero análisis de las interacciones y permutas entre las comunidades de investigadores, este estudio, que considera la posición respectiva de dos comunidades científicas dentro del campo científico internacional, examina los oficios que desempeñan los préstamos frecuentes a la sociología francesa. También trata el autor de demostrar que durante los seis últimos años, el campo sociológico de Quebec adquirió mayor autonomía respecto de los campos de producción sociológica americana y francesa: sus índices son el crecimiento de las citas de trabajos de investigadores autóctonos y el número de profesores de ciencias sociales cuya formación se efectuó sólo en las universidades locales.

MARCEL FOURNIER

## De l'influence de la sociologie française au Québec

Il n'y a point de doute que les informations scientifiques ne soient un des biens symboliques les plus « transmissibles » (1). D'ailleurs, l'une des caractéristiques du champ scientifique n'est-elle pas que celui-ci est, depuis sa constitution au XVII<sup>e</sup> siècle, international (2), c'est-à-dire composé de centaines de sous-champs de recherche dans lesquels des groupes de scientifiques étudient des problèmes similaires et échangent des informations au-delà des frontières nationales (3) ? Cependant, tout comme il serait idéaliste de croire que les « révolutions scientifiques » ne viennent qu'à la suite de l'épuisement de « paradigmes » ou que la science a, pour reprendre l'expression de Koyré, « une vie propre, une histoire immanente », il le serait de croire que la diffusion des informations scientifiques n'est que l'effet du hasard, d'« affinités électives » (par exemple, la rencontre élective entre le « maître » et le « disciple ») ou même de la « force intrinsèque de l'idée vraie » : la transmissibilité de ces informations est aussi fonction de leurs conditions sociales de production, de transmission et de réception, de telle sorte que l'on peut comprendre les phénomènes de diffusion, d'emprunt ou d'échange international d'informations scientifiques et, par conséquent, rendre raison du fait que des innovations présentées à des groupes de chercheurs étrangers soient acceptées ou rejetées, que certaines soient totalement adoptées et d'autres seulement partiellement ou que les unes soient radi-

(1) « Tous les faits sociaux ne sont pas également aptes à s'internationaliser. Les institutions politiques, juridiques, les phénomènes de morphologie sociale font partie de la constitution propre de chaque peuple. Au contraire, les mythes, les contes, la monnaie, le commerce, les beaux-arts, les techniques, les outils, les langues, les mots, les connaissances scientifiques, les formes et les idéaux littéraires tout cela voyage, s'emprunte, en un mot résulte d'une histoire qui n'est pas celle d'une société déterminée » (Marcel MAUSS, « Note sur la notion de civilisation », *Œuvres*, t. 2, Paris, Editions de Minuit, 1970, p. 454.

(2) BEN-DAVID, Joseph : *La recherche fondamentale et les universités*, Paris, O.C.D.E., 1968.

(3) CRANE, Diana : « Community and influence in international scientific communities », 7th World Congress of Sociology, Varna, sept. 1970.

calement transformées et les autres faiblement, seulement à condition de subordonner l'analyse de la logique des interactions entre chercheurs ou groupes de chercheurs à la construction des relations objectives entre les positions qu'ils occupent dans le champ scientifique et donc à l'étude des fonctions que remplissent ces diffusions, emprunts ou échanges pour les chercheurs ou catégories de chercheurs en situation de concurrence pour la légitimité culturelle.

### I. — *Le fait de l'emprunt : les notes de références*

Qu'« un chercheur établisse son statut de scientifique en obtenant que ses articles soient acceptés par une revue renommée, qu'il acquière du prestige comme scientifique lorsque ses travaux sont cités et imités par d'autres et qu'enfin il obtienne, en recevant des honneurs de la communauté, un statut d'élite » (4), décrit bien, quoique caricaturalement, l'itinéraire type ou la carrière « normale » du scientifique. Ainsi il semble que, tout comme la publication d'un travail, le fait d'être cité consolide et légitime la position d'un scientifique dans le champ ou le sous-champ scientifique. Il existe d'ailleurs une relation étroite entre le nombre de fois que les travaux d'un chercheur sont cités et leur qualité, de telle sorte que la référence constitue un des meilleurs indicateurs de l'importance, pour ne pas dire de l'« influence », du chercheur dans une discipline particulière à un moment donné (5).

Toutefois, il serait quelque peu naïf de ne considérer, parmi les diverses fonctions de la référence explicite, que celle de la reconnaissance, qui en est seulement la plus générale : elle s'associe en effet aux fonctions les plus diverses telles que « la manifestation de relations d'allégeance ou de dépendance, de stratégies d'affiliation ou d'annexion, de défense (c'est par exemple le rôle des références-cautions, des références ostentatoires ou des références-alibis) » (6). Ainsi, l'on cite un autre auteur pour des raisons complexes — « pour conférer du sens, de l'autorité ou de la profondeur à une affirmation, pour montrer sa connaissance dans le même domaine et éviter de paraître plagier même des idées conçues indépendamment. La citation est destinée aux lecteurs, certains d'entre eux au moins étant censés avoir une connaissance de l'œuvre citée (faute de quoi la citation n'aurait guère de sens) et adhérer aux normes concernant ce

(4) HAGSTROM, W. O. : *The Scientific Community*, New York, Basic Books, 1965, p. 28.

(5) A ce sujet, voir : K. E. CLARK : *America's Psychologists: A Survey of a Growing Profession*, Washington D.C., American Psychological Association, 1967; Stephen and Jonathan COLE : « Scientific Output and Recognition: A Study in the Operation of the Reward System in Science », *American sociological Review*, 32, June 1967; BAYER and FOLGER : « Some Correlates of a Citation Measure of Productivity in Science », *Sociology of Education*, Fall 1966; M. S. OROMANER : « Comparison of Influentials in Contemporary American and British Sociology: A Study of Internationalization of Sociology », *British Journal of Sociology*, 21 (3), Sept. 1970; H. ZUCKERMAN : « Stratification in American Science », *Sociological Inquiry* 21 (3) 40, Spring 1970.

(6) BOURDIEU, P. : *Le marché des biens symboliques*, Paris, Centre de Sociologie Européenne, 1970, p. 84.

qui doit et peut ou ne peut pas lui être attribué » (7). Et si l'on veut bien cerner l'importance d'un chercheur ou d'un groupe de chercheurs, il est de plus nécessaire de prendre en compte les modalités d'une référence : celle-ci peut être positive, négative ou neutre, humble ou souveraine, explicite ou implicite, etc. C'est même une représentation simpliste de la production scientifique, caractéristique de la « citatologie », de ne tenir compte que des références explicites, c'est-à-dire « de la seule face visible, tant pour le producteur que pour le public, des références réellement effectuées. Comment réduire aux seules mentions explicites la présence de Platon dans les textes d'Aristote, de Descartes dans les textes de Leibniz, de Hegel dans les textes de Marx, et plus généralement de ces interlocuteurs privilégiés que chaque producteur transpose dans tous ses écrits, maîtres dont il s'est approprié les schèmes de pensée au point de ne penser qu'en eux et par eux, adversaires intimes qui peuvent commander sa pensée en lui imposant le terrain et l'objet du conflit ? » (8). Il n'en va pas autrement en sociologie ou en anthropologie : les tenants de l'ethnoscience aux Etats-Unis, par exemple, ne se réfèrent que rarement à Ernst Cassirer dont l'approche, si on considère ses travaux tel *Le langage et la construction du monde des objets* (1933), n'est pas très différente de la leur. Et pour un chercheur d'orientation fonctionnaliste, il est peu fréquent de se référer explicitement aux fondateurs mêmes de la démarche fonctionnaliste.

Aussi toute étude des seules références explicites est-elle limitée, mais elle n'en demeure pas moins, en partie parce que l'étude de tous les types de références et en particulier des références implicites est très fastidieuse voire impossible, un instrument adéquat pour rendre compte des faits de diffusion, d'emprunt ou d'échange d'informations scientifiques et de certaines de ses fonctions et caractéristiques (dont l'internationalisation). Ce n'est pas par hasard si, par exemple, Park et Burgess dans leur *Introduction to the Science of Sociology* (1921), utilisent les écrits de Simmel, Park, Darwin ou de Durkheim alors que Parsons, dans *The Structure of Social Action* (1937) se réfère principalement à Weber, Pareto, Marx, Freud et Durkheim.

Eu égard à ce phénomène d'emprunt, le champ scientifique québécois constitue sans doute un objet privilégié pour l'étude des relations qu'un groupe de chercheurs entretient avec les autres, parce que le Québec est situé à proximité (et aussi dépendant) du Canada anglais et des Etats-Unis et qu'il est historiquement demeuré lié à la France (9). Les chercheurs québécois, dont les sociologues, furent et demeurent eux-mêmes très conscients de la particularité de leur situation objective : « La société québécoise, isolat latin en Amérique du Nord, subit, affirme Jacques Dofny dans l'« Editorial » du premier numéro de la revue *Sociologie et*

(7) CLOYD, J. S. and BATES, A. B. : « George Homans in Footnotes: The Fate of Ideas in Scholarly Communication », *Sociological Inquiry*, 1964, p. 124, cité par P. Bourdieu, *op. cit.*, p. 84.

(8) BOURDIEU, P. : *Ibid.*, p. 85.

(9) GALARNEAU, Claude : « Les échanges culturels franco-canadiens depuis 1763 », in *Le Canada français, aujourd'hui et demain*, Paris, mars 1961. (*Recherches et Débats du Centre Catholique des Intellectuels Français, Cahier n° 34.*)

*Sociétés*, l'attraction de l'empire économique le plus puissant qui ait jamais existé. Mais aussi, la production culturelle de cette énorme machine envahit le Québec de ses modèles, au moment même où les communications modernes permettent aux Canadiens français de renouer avec les pays francophones leur échange de façon intense et accélérée. C'est pour eux, jusqu'à un certain point, un retour aux sources, comme c'est pour les francophones la découverte stupéfiante d'une Amérique française dont la plupart n'imaginaient pas l'ampleur quand ils se souvenaient de son existence. La société québécoise se trouverait selon ces faits dans la situation caractéristique d'un défi dont certains groupes minoritaires ont profité pour former et exprimer leur personnalité collective, mettre en jeu leurs dispositions créatrices, leurs capacités d'invention sociale. L'importance de cet enjeu expliquerait à son tour cette croissance accélérée de la sociologie, tant cette confrontation interne et externe pose des problèmes que la société est contrainte de résoudre rapidement » (10). Depuis la Seconde Guerre la sociologie québécoise a été elle-même le lieu de nombreux affrontements théoriques et méthodologiques entre une sociologie européenne et une sociologie américaine. Cependant il semble à plusieurs analystes que « alors que la sociologie du Canada anglais a été principalement influencée par Chicago et d'autres écoles américaines, celle du Canada français l'a été surtout par les écoles européennes de sociologie » (11). Si tel est le cas, cette dépendance de la sociologie canadienne-française par rapport à la sociologie européenne devrait se manifester non seulement dans le choix d'une problématique générale (12) mais aussi dans la sélection des emprunts, conscients (références explicites) ou inconscients.

Nous nous sommes limités, quant à nous, à l'analyse des seuls emprunts explicitement effectués par les collaborateurs d'une revue sociologique québécoise, *Recherches sociographiques*. Le choix de cette revue n'est pas arbitraire, car c'est la revue qui a eu la plus longue existence et fut la plus importante entre 1960 et 1970 (13), c'est-à-dire à l'époque où le champ sociologique québécois s'est réellement constitué en acquérant une plus grande autonomie. Cette autonomie est certes toute relative : le meilleur indice en est une des caractéristiques principales de la revue, la

(10) DOFNY, Jacques : « Editorial », *Sociologie et Sociétés*, 1, (1), mai 1969, p. 4.

(11) CONNOR, D. M. and CURTIS J. E. : *Sociology and Anthropology in Canada*, Canadian Sociology and Anthropology Association, Montréal, sept. 1970, p. 9; J. E. CURTIS, D. M. CONNOR and J. HARP : « An Emergent Professional Community : French and English Sociologists and Anthropologists in Canada », *Information sur les Sciences sociales*, 11 (4), août 1970, pp. 113-139.

(12) Par exemple, la distinction entre une approche « holistique » et une approche « descriptive » (VALLEE, F. G. and WHYTE D. R. : « Canadian Society: Trends and Perspectives » in B. R. BLISHEN et al., eds.: *Canadian Society: Sociological Perspectives*, Toronto, Macmillan, 1968, pp. 833-952).

(13) Parmi les autres revues auxquelles ont participé activement des sociologues et anthropologues canadiens-français, il y a : *Anthropologica*, publié à partir de 1955 par le Centre de Recherches d'Anthropologie amérindienne (Université d'Ottawa); *Contributions à l'étude des sciences de l'homme*, édité entre 1952 et 1956, par le Centre de Recherches en Relations Humaines (Institut de Psychologie, Université de Montréal); *Sociologie et Sociétés*, publié depuis 1969 par les Presses de l'Université de Montréal et dirigé conjointement par les sociologues de l'Université de Montréal et de l'Université Laval.

*multidisciplinarité*. Fondée en janvier 1960 et dirigée jusqu'en 1969 par le département de sociologie et d'anthropologie de l'Université Laval de Québec (14), *Recherches sociographiques*, dont l'objectif premier était et demeure, comme l'indique l'adjectif du titre, de favoriser et de diffuser des études empiriques voire monographiques du Québec, publie en effet fréquemment des articles qui ne sont pas sociologiques ou anthropologiques mais relèvent de disciplines voisines telles l'histoire, la science politique, l'économique et même des lettres ou de la linguistique. Entre janvier 1960 et septembre 1969, les articles proprement sociologiques ne constituent que 44,8 % de tous les articles publiés, une part relativement importante de ceux-ci étant consacrée à la science politique (11,9 %), l'histoire (12,7 %), et à l'économique (9,0 %). Quant à l'anthropologie — une section du département qui publie la revue (15), — elle vient au sixième rang (5,9 %), derrière la littérature et la linguistique (7,5 %) (16).

TABLEAU I. — Répartition par discipline des articles, notes et comptes rendus parus dans *Recherches sociographiques* depuis janvier 1960 jusqu'à septembre 1969\*.

	ARTICLES	NOTES DE RECHERCHES ET COMMENTAIRES	COMPTES RENDUS
Sociologie .....	60	31	29
Politique .....	16	12	15
Histoire .....	12	10	56
Economique .....	12	7	9
Littérature et linguistique..	10	8	13
Anthropologie .....	8	6	12
Démographie .....	7	4	3
Géographie .....	2	3	7
Psychologie sociale .....	3	2	0
Folklore .....	2	1	6
Criminologie .....	1	1	1
Droit .....	1	0	3
Divers .....	0	5	34
Total .....	134	90	188

\* Source : R. SANTERRE, *op. cit.*, p. 41.

Ce caractère multidisciplinaire est aussi manifeste si l'on tient compte des notes de recherches et des commentaires ou des ouvrages recensés : plus de 30 % des ouvrages recensés, par exemple, sont des ouvrages d'his-

(14) Même si *Recherches sociographiques* peut difficilement être considéré durant cette période comme l'organe exclusif du département, celui-ci n'en assume pas moins la responsabilité scientifique et fournit en plus des principaux collaborateurs, les membres du comité de direction et deux délégués au comité de rédaction.

(15) La section d'anthropologie ne se détache du département de sociologie et ne devient autonome qu'en 1970. Les anthropologues n'en continuent pas moins de participer activement à la revue : les deux numéros de l'année 1970-1971 (« La Basse Côte Nord » et « Les Iles-de-la-Madeleine ») sont entièrement consacrés à l'anthropologie.

(16) SANTERRE, Renaud : *La revue « Recherches sociographiques » à son dixième anniversaire* (miméo), Québec, Université Laval, 1969, pp. 5-7.

toire. Enfin, c'est la revue elle-même qui a organisé quatre colloques biennaux sur des thèmes généraux (« Situation de la recherche sur le Canada français », « Littérature et société canadienne-française », « Le pouvoir dans la société canadienne-française » et « L'urbanisation dans la société canadienne-française ») susceptibles de servir de carrefour à diverses disciplines. Ce qui fut le cas, car à chacun de ces colloques participèrent des chercheurs de formation très différente (histoire, économique, linguistique, psychanalyse, etc.). Objectif de la revue, cette multidisciplinarité fut aussi une condition même de sa survie, c'est-à-dire de sa parution régulière : ce n'est en effet qu'avec l'augmentation du nombre de sociologues et d'anthropologues québécois que la part relative d'articles de sociologie et d'anthropologie tend à croître, le nombre d'articles d'autres disciplines demeurant stable quand il ne décroît pas, comme c'est le cas de l'histoire (17).

Compte tenu de cette particularité de *Recherches sociographiques*, il est légitime de poser comme hypothèse que les articles proprement sociologiques et anthropologiques se caractérisent aussi par une autonomie relativement faible, en ce sens que, d'une part, il y a utilisation ou emprunt fréquent d'informations produites par des chercheurs d'autres disciplines et que, d'autre part, lorsqu'elles proviennent de sociologues ou d'anthropologues, c'est alors principalement de chercheurs étrangers (américains, français, etc.).

Cela semble bien être le cas : l'analyse sommaire des citations (18) permet en effet de conclure que la référence à des auteurs qui ne sont ni sociologues ni anthropologues est relativement fréquente : sur les 616 cita-

(17) A cet égard, il est intéressant de noter que depuis très peu de temps seulement, la revue sélectionne, même s'il n'y a pas surabondance, les textes qui lui sont soumis : « ... il a fallu faire du porte-à-porte et parfois conscrire à la dernière minute des collègues du département pour atteindre le nombre de pages nécessaires à chaque numéro (...). Jusqu'à une date récente, la revue sollicitait donc la plupart des articles et ne disposait pas de réserve. On refusait rarement un texte, quitte au besoin à le récrire en entier » (R. SANTERRE, *op. cit.*, p. 8). Les colloques eux-mêmes étaient un moyen certes de stimuler la recherche mais aussi de fournir des collaborations à la revue. Dans une telle situation, la tâche du comité de rédaction, en tant que système d'arbitrage (*referee system*), est très réduite, mais celui-ci n'en a pas moins une fonction importante : la seule existence de ce système opère comme « moyen de contrôle social anticipé » et assure ainsi le « maintien des standards de recherche », de telle sorte qu'il y a pré-sélection des articles par les chercheurs eux-mêmes, à qui ont été inculquées les normes de l'« acceptabilité scientifique » (Cf. ZUCKERMAN, H. and MERTON R. K. : « Patterns of Evaluation in Science. Institutionalization Structure and Functions of the Referee System », 7th, World Congress of Sociology, Varna, Sept. 1970).

(18) Cette analyse s'est effectuée sur un corpus de 65 articles sociologiques ou anthropologiques (i.e. écrits par des professeurs de sociologie et d'anthropologie ou par des chercheurs et des étudiants qui ont eu une formation en sociologie et en anthropologie) publiés entre janvier 1960 et janvier 1970. Pour constituer ce corpus, nous avons éliminé tous les articles écrits par des spécialistes non-sociologues et non-anthropologues (historiens, économistes, etc.). Nous avons cependant conservé les articles de « sociologie politique », parce que même si la sociologie et la science politique sont institutionnellement distinctes, il demeure difficile d'opérer cette distinction au niveau de la production : plusieurs articles de « sociologie politique » par exemple, sont écrits par des sociologues-professeurs du département de sociologie. Enfin parmi les articles de sociologues et d'anthropologues, nous avons exclu ceux qui étaient d'ordre bibliographique (cf. les articles du numéro spécial « La situation de la recherche sur le Canada français ») ou consacrés à l'étude d'un auteur en particulier (cf. les articles de J. Ch. FALARDEAU et de G. ROCHER sur Léon Gérin).

tions retenues (19), plus de 30 % se rapportent à des ouvrages ou articles d'économistes, d'historiens, de philosophes, etc. Tout se passe comme si la sociologie (et l'anthropologie) québécoise devait, afin de légitimer la valeur même de ses recherches, s'appuyer, même si c'est en s'y opposant, sur des disciplines considérées comme soit plus rigoureuses (par exemple, l'économique) soit plus prestigieuses (par exemple, l'histoire, la philosophie). Ce n'est certes pas un hasard si une discipline telle que l'histoire occupe une place aussi importante dans la revue — importante par le nombre d'articles d'histoire publiés dans la revue et par le nombre d'ouvrages d'histoire recensés (plus de 30 %), elle l'est aussi par celui des ouvrages d'histoire cités (près de 35 % des ouvrages non-sociologiques cités) : parmi les sciences humaines c'est une des disciplines qui occupèrent au cours des décades précédentes les positions supérieures dans le champ intellectuel québécois. Durant cette période elle fut d'ailleurs une des disciplines les plus productives et peut-être celle qui a eu le plus d'« influence » sur la définition ou la représentation que les Québécois se sont donnés d'eux-mêmes. Il n'est donc pas étonnant que les sociologues, qui revendiquent aussi, dans les années 60, cette tâche de « définisseur de situation », aient tenu autant compte des travaux des historiens, les commentant et les critiquant : ce n'est qu'en s'appuyant sur une telle discipline puis s'y opposant ou la négligeant progressivement qu'ils pouvaient objectivement espérer acquérir une position plus élevée dans l'Université et dans le champ intellectuel québécois. Cette stratégie, si l'on peut parler de stratégie car elle est plus ou moins inconsciente, n'est guère différente de celle qu'avait adoptée la génération précédente de chercheurs en sciences sociales, qui s'était d'abord largement inspirée de la philosophie (thomiste en particulier) pour ensuite la négliger progressivement.

Un autre indice de la faible autonomie du champ de production sociologique (et anthropologique) québécois est sa grande dépendance par rapport aux champs de production étrangers : plus de 50 % des auteurs (sociologues, anthropologues) cités entre 1960 et 1970 sont étrangers.

TABLEAU II. — Répartition des ouvrages et articles de sociologie et d'anthropologie cités dans *Recherches sociographiques* entre 1960 et 1970 selon le lieu de publication.

ANNÉES	OUVRAGES				TOTAL (%)
	Canadiens (%)	Français (%)	Américains (%)	Autres (%)	
1960-1965 ...	32,1	23,8	41,3	2,8	100 (109)
1965-1970 ...	50,8	17,2	30,8	1,2	100 (325)
1960-1970 ...	46,0	18,8	33,5	1,7	100 (434)

(19) Parmi les citations, nous avons éliminé celles qui étaient proprement « documentaires » (*raw data*) : par exemple, les données du Bureau Fédéral de la Statistique ou du Gouvernement du Québec, les documents historiques, les écrits littéraires qu'un chercheur commente et analyse, etc. La nécessité d'opérer une telle distinction dans toute étude de citation est soulignée par R. K. MERTON « On the History and Systematics of Sociological Theory », in *On Theoretical Sociology*, London, The Free Press-Macmillan, 1967, p. 29.

Quant aux auteurs étrangers, les plus fréquemment cités sont des Américains et non des Français ou des Européens, contrairement à l'hypothèse communément admise d'une plus grande influence de la sociologie européenne sur la sociologie canadienne-française. Ainsi, s'il y a en apparence internationalisation, c'est qu'il y a, et ceci a été constaté dans d'autres pays (20), *américanisation* : parce que la sociologie américaine occupe une position hiérarchiquement supérieure (et dominante) dans le champ sociologique international, tout chercheur qui se veut sociologue doit, pour certifier le caractère scientifique ou tout simplement sociologique de ses travaux, se référer, même si c'est par opposition, aux ouvrages sociologiques américains. Ce n'est que tout récemment, c'est-à-dire corollairement à l'augmentation du nombre de sociologues (et anthropologues) québécois et aussi de leur production, que cette dépendance s'affaiblit : alors qu'entre 1960 et 1965 il n'y a que 32 % de citations tirées d'écrits sociologiques canadiens (principalement québécois), cette proportion passe durant la période 1965-1970, à 50,8 %.

Ainsi la citation ne semble pas avoir pour seule et même fonction principale la « reconnaissance » de la valeur de l'écrit d'où elle est tirée et de son auteur, elle est aussi, et peut-être d'abord, un instrument symbolique pour celui-là même qui l'utilise : tout en conférant une plus grande crédibilité à son travail selon la logique même du « Si tu t'abaisses (à reconnaître la valeur d'un auteur), tu t'élèves », la citation est, tout comme la publication d'ailleurs, un moyen d'affirmer son identification, sa solidarité avec le champ scientifique local, national ou international (21). A la limite, un écrit ne serait classifié comme sociologique que s'il se réfère exclusivement à d'autres écrits sociologiques. Dans ces conditions, il n'est pas surprenant qu'un tel instrument soit utilisé principalement par ceux dont le statut dans le champ scientifique est le plus faible : non tant l'indice d'une moins grande « créativité » ou « originalité », l'utilisation plus fréquente de la citation est plutôt celui d'une position hiérarchiquement inférieure. C'est celle par exemple du chercheur qui commence une « carrière » ou, tout simplement, de l'étudiant dont on mesure le plus souvent la qualité ou la compétence à sa maîtrise du stock de connaissances précédemment accumulées et donc à l'érudition qu'il manifeste dans ses travaux académiques.

Si celui qui cite les écrits de scientifiques acquiert le statut de scienti-

(20) OROMANER, D. M. (*op. cit.*) constate ce phénomène en Angleterre et donne certaines explications de cette « américanisation » : d'une part, la sociologie américaine est plus professionnelle, mieux établie et reçoit un support financier plus considérable; d'autre part, c'est la société américaine qui a expérimenté la première les problèmes sociaux liés à l'industrialisation, à l'urbanisation et à la bureaucratisation que les autres sociétés connaissent ou connaîtront. En France aussi l'emprunt de techniques et de méthodes américaines, fut très fréquent. Les voyages aux Etats-Unis remplissaient même, à cette époque, une fonction spécifique, analogue à celle du « rite d'initiation » (cf. BOURDIEU, P. et PASSERON, J. Cl. : « Sociology and Philosophy in France since 1945 » *Social Research*, 34, (1), Spring 1967, p. 183).

(21) PARSONS, T. et PLATT, G. M. (« Age, Social Structure and Socialization in Higher Education », *Sociology of Education*, 43 (1), Winter 1970, pp. 1-38), formulent l'hypothèse que « toute contribution académique est l'expression d'un engagement par rapport aux valeurs académiques communes et de solidarité avec la communauté académique locale et nationale » (p. 23).

fique, si peu que ce soit, il n'en reproduit pas moins, du même coup, la structure des rapports de force dans le champ scientifique, car les chercheurs les plus cités (et qu'il faut citer) sont ceux qui occupent les positions supérieures dans ce champ. On ne saurait donc dissocier la reproduction culturelle, qu'est la citation, de sa fonction de reproduction sociale, i.e. ignorer l'effet propre de ce rapport symbolique dans la reproduction des rapports de force dans le champ scientifique. Ce n'est en effet qu'en référence à cette double fonction de la citation que l'on peut rendre compte de l'ambivalence de tout scientifique à l'égard de la citation et d'une façon plus générale, à l'égard de l'érudition. Condition même de la reproduction (sociale) du champ scientifique parce qu'elle est nécessaire à la formation des jeunes chercheurs et aussi à la distribution de gratifications symboliques, la reproduction culturelle — et donc la « cumulativité » — n'en est pas moins contradictoire avec une norme de toute production scientifique (l'innovation) qu'est la « rupture » ou une certaine distanciation par rapport aux prédécesseurs. En d'autres termes, il s'agit de concilier la proposition de Withehead, « une science qui hésite à oublier ses fondateurs est perdue », et celle plus communément admise, à savoir que « l'ignorance des travaux antérieurs condamne souvent le chercheur à découvrir ce qui est connu » (22). A cet égard, c'est-à-dire en ce qui concerne le rapport à l'accumulation du savoir, l'opposition entre les sciences dites pures et les humanités a été maintes fois soulignée. Quant aux sciences sociales, il semble bien qu'elles occupent une position intermédiaire entre ces deux groupes de disciplines, celle de la *soft science* entre la *hard science* et la *non-science*. C'est ce que confirme l'étude de D. J. de Solla Price, qui compare la distribution des dates des ouvrages cités dans plus de cent-cinquante revues américaines : alors qu'entre 60 % et 70 % des ouvrages cités dans les revues de science physique ou biologique ont été publiés au cours des cinq dernières années, cette proportion est de 40 % dans celles de sciences sociales et seulement de 10 à 20 % dans celles de littérature et d'histoire (23). Mais on peut affirmer, sur les bases de ces données, que les sciences sociales tendent à adopter l'orientation et les pratiques des sciences exactes, de telle sorte que le savoir accumulé par les précédentes générations devient d'une moindre importance que les écrits et les recherches contemporains, « immédiats ».

Cette tendance, observée aux Etats-Unis, se retrouve aussi au Québec : en effet, plus de 58 % des ouvrages de sociologie et d'anthropologie cités dans la revue *Recherches sociographiques* entre 1960 et 1970 sont des ouvrages qui avaient été publiés au cours des cinq années précédant leur citation. Et si l'on tient compte de tous les ouvrages cités (de philosophie, d'histoire, etc.) ce pourcentage, évidemment, diminue et n'est plus que de 46,1 %, c'est-à-dire sensiblement le même que celui qu'on trouve dans l'*American sociological Review* (45,6 %).

(22) SOROKIN, P. A. : *Contemporary Sociological Theories*, N.Y., Harper and Brothers, 1928, xviii, cité par R. K. Merton, *op. cit.*, p. 30.

(23) PRICE, D. J. de Solla : « Differences between Scientific and Technological and Non-Scientific Scholarly Communities », 7th. World Congress of Sociology, Varna,, Sept. 1970.

Toutefois, si « l'effet-de-l'immédiat » (*immediacy effect*) est important, ce n'est principalement qu'en ce qui concerne les ouvrages cités « locaux » : en effet, la proportion (75,8 %) d'ouvrages canadiens (principalement québécois) dont la date de publication est récente, est beaucoup plus grande que celle de tout autre type d'ouvrage. Aussi, même si la science se veut

TABLEAU III. — Répartition des ouvrages de sociologie et d'anthropologie cités dans *Recherches sociographiques* entre 1960 et 1970 selon le lieu et la date de publication.

	LIEU				TOTAL (%)
	Canada (%)	France (%)	Etats-Unis (%)	Autres pays (%)	
Plus de 5 ans.	24,2	52,4	59,3	100	41,3
5 ans et moins.	75,8	47,6	40,7	—	58,7
	100 (200)	100 (82)	100 (145)	100 (7)	100 (434)

« cosmopolite », internationale, elle n'en semble pas moins profondément « localiste », et cela peut-être plus en sciences sociales où les chercheurs délimitent des objets ou domaines d'étude dont les frontières sont habituellement nationales. Les échanges ou emprunts internationaux ne doivent donc pas nous masquer une caractéristique du marché de production, de circulation et de consommation des biens symboliques, qui comme tout marché est, même s'il s'internationalise, d'abord national : les échanges ou emprunts internationaux ont souvent pour seule fonction de consolider la position des chercheurs dans leur lutte pour le monopole de la légitimité culturelle sur le marché national ou un de ses sous-marchés (24).

Cette orientation « localiste » devient très manifeste si l'on tient compte de la distribution des ouvrages cités selon les auteurs. Il est communément admis que les chercheurs sont libres de citer les ouvrages qu'ils veulent et que les citations peuvent être empruntées à tout scientifique qui a publié (et même, aujourd'hui, à celui qui n'a pas publié). Toutefois, même si les citations, qui sont une forme de gratification, sont beaucoup plus dispersées que toute autre forme de gratification (honneurs scientifiques, etc.), on ne peut ignorer qu'elles aussi se distribuent inégalement : les publications des scientifiques bien connus, *i.e.* qui occupent les positions supérieures, ont une beaucoup plus grande visibilité, sont l'objet d'une plus grande attention et conséquemment sont plus souvent cités (25). C'est là une manifestation du « Matthew Effect » qui « consiste à fournir une plus grande reconnaissance pour les contributions particulières de scientifiques de grande réputation et à refuser une telle reconnaissance à ceux

(24) Au sujet du marché du travail comme non-unifié et comme constitué d'une somme de sous-marchés différents, cf. O. W. PHELPS : « A Structural Model of the U.S. Labor Market », *Industrial and Labor Relations Review*, 10 (3), avril 1957, cité par P. BOURDIEU, Luc BOLTANSKI et Pascale MALDIDIER : « La défense du corps », *Information sur les sciences sociales*, X, 4, 1971, p. 79.

(25) ZUCKERMAN, H. : « Stratification in American Science », *op. cit.*

qui n'ont pas encore fait leurs preuves » (26). Dans *Recherches sociographiques*, cet effet n'est certes pas négligeable, mais ce, principalement dans les limites nationales ou locales du champ scientifique : tout comme les ouvrages les plus cités et aussi les plus rapidement cités sont des ouvrages canadiens, les auteurs auxquels on se réfère le plus fréquemment sont canadiens et pour la plupart québécois. Dans la liste des chercheurs qui obtiennent entre 1960 et 1970 le plus grand nombre de citations, on retrouve ainsi : Fernand Dumont, Gérard Fortin, M. A. Tremblay, Guy Rocher, J. Ch. Falardeau et Marcel Rioux. Et chacun d'entre eux est cité beaucoup plus fréquemment que n'importe quel chercheur étranger, aussi éminent soit-il. Il n'y a en fait que Parsons et Redfield aux Etats-Unis et Touraine en France qui obtiennent un nombre de citations relativement élevé.

TABLEAU IV. — Les auteurs canadiens, français et américains les plus fréquemment cités (4 fois et plus) dans *Recherches sociographiques* entre 1960 et 1970\*.

CANADA		FRANCE		ETATS-UNIS	
Dumont, F.	(37)	Touraine, A.	(10)	Parsons, T.	(8)
Fortin, G.	(37)	Halbwachs M.	(5)	Redfield, R.	(8)
Tremblay, M. A.	(21)	Eliade, M.	(4)	Merton, R. K.	(4)
Rioux, M.	(18)	Levi-Strauss, C.	(4)	Miner, H.	(4)
Rocher, G.	(15)	Sauvy, A.	(4)	Hughes, E. C.	(4)
Falardeau, J. Ch.	(13)			Lazarsfeld P. H.	(4)
Lemieux, V.	(7)			Kaufman	(4)
Dofny, J.	(5)			Dahl R. A.	(4)
Montminy, J. P.	(5)				
Lessard, M. A.	(4)				
Henripin, J.	(4)				
Garigue, Ph.	(4)				
Bourassa, G.	(4)				

\* Il ne s'agit évidemment que d'auteurs d'ouvrages sociologiques ou anthropologiques parmi lesquels nous avons aussi inclus quelques ouvrages de démographes, de psychosociologues et de criminologues, qui furent ou sont professeurs dans un département de sociologie ou d'anthropologie.

La configuration des auteurs les plus cités dans *Recherches sociographiques* ne peut donc qu'être très différente de celle que l'on retrouve dans *l'American sociological Review* et le *British Journal of Sociology*. Dans ces deux revues, les chercheurs « locaux » ou du pays occupent aussi une position relativement importante : par exemple, dans le *British Journal of Sociology*, la référence à des chercheurs tels Lockwood, Goldthrope et Bernstein en 1967-68 et Firth, Raccliffe-Brown, Nadel et Evans-Pritchard en 1958-62 est beaucoup plus fréquente que dans *l'American sociological Review*, dont les collaborateurs ne citent presque exclusive-

(26) MERTON, R. K. : « The Matthew Effect in Science », *Science* 154 (3810), Jan. 1968, p. 58. Les travaux des chercheurs éminents sont aussi les plus rapidement cités après leur publication (Stephen COLÉ : « The Reception of Scientific Discoveries : The Operation of the Matthew Effect », Meeting of A.S.A., 1968).

ment que des auteurs américains. On ne peut donc négliger l'effet du « localisme », effet d'autant plus manifeste dans *Recherches sociographiques* que la plupart des auteurs québécois les plus cités sont professeurs au département de sociologie et d'anthropologie de l'Université Laval, qui dirige la revue et fournit aussi le plus grand nombre de collaborateurs (27). Et si l'on retrouve dans la liste des auteurs américains les plus cités, en plus des noms de Parsons et de Merton qui occupent aussi une position supérieure dans le *British Journal of Sociology* et l'*American sociological Review*, ceux de Miner, Hughes et Redfield qui sont presque totalement négligés dans ces deux revues de langue anglaise, ce n'est certes pas par hasard : Miner et Hughes ont tous deux séjourné au Québec, ont importé quelques idées de l'École de Chicago de même que celles de Redfield et ont mené des recherches (*Saint-Denis, a French Canadian Parish*, 1936; *French Canada in Transition*, 1943) qui sont, si on exclut les travaux de Léon Gérin au début du siècle, les premières études sociologiques importantes du Canada français et, de ce fait, feront par la suite l'objet de nombreux commentaires. L'« influence » de Everett-C. Hughes est particulièrement grande, car en plus de mener une recherche au Québec, il y a enseigné à deux reprises, d'abord à l'Université McGill (1927-29) et ensuite à l'Université Laval (1943) et a lui-même formé à l'Université de Chicago les premiers canadiens-français qui sont allés se perfectionner en sociologie aux États-Unis (28). Cependant cette « influence », si manifeste soit-elle, n'implique pas qu'il y ait eu pendant les années 60 une américanisation de la sociologie canadienne-française, tendance certes présente mais très fortement contrebalancée par la référence fréquente à des auteurs français, principalement à Alain Touraine dans les années 1965-70.

Si l'on tient compte non du lieu de publication des ouvrages cités mais de la langue dans laquelle ils sont écrits, il ne fait aucun doute que

(27) Les principaux collaborateurs de la revue sont en effet GÉRALD FORTIN, M. A. TREMBLAY, J. Ch. FALARDEAU, A. FAUCHER, V. LEMIEUX et F. DUMONT qui ont écrit (articles, notes et commentaires) respectivement 253, 219, 203, 184, 151 et 125 pages dans *Recherches sociographiques* entre janvier 1960 et septembre 1969 (R. SANTERRE, *op. cit.*, pp. 42-43). Il faut préciser que si ces chercheurs sont les plus cités ce n'est pas seulement parce que ce sont leurs collègues qui écrivent et les citent mais aussi parce qu'eux-mêmes se réfèrent très fréquemment à leurs propres travaux ou articles publiés antérieurement, fondant ainsi leur légitimité sur leur propre compétence et d'une certaine façon s'auto-gratifiant. Il est d'ailleurs rare que ces chercheurs citent les travaux de chercheurs plus jeunes ou qui occupent une position dans le champ scientifique inférieure à la leur. Par exemple, ils se réfèrent peu fréquemment à des travaux d'étudiants (thèses de maîtrise), qui, s'ils sont cités, le sont habituellement par des jeunes chercheurs ou des étudiants.

(28) « En sociologie, ce ne fut qu'avec la venue de Everett C. Hughes à l'Université McGill au cours des années 1920 que l'industrialisation devint un centre d'intérêt sociologique important (...). Même si Léon Gérin fut le premier sociologue canadien à étudier le Canada français, ce fut le docteur Hughes qui, par son enseignement, à McGill, initia à la recherche le premier groupe important de sociologues canadiens. Par la suite, la diffusion de ses idées par son enseignement et par la traduction de ses écrits en français devait créer une nouvelle génération de sociologues canadiens-français » (Philippe GARIGUE : « French Canada : A Case Study in Sociological Analysis », *La Revue canadienne de Sociologie et d'Anthropologie*, 1 (4), novembre 1964, pp. 188-189). Au sujet de l'influence de E. C. Hughes, voir aussi Hubert GUINDON : « The Social Evolution of Quebec Reconsidered », in M. RIOUX and Y. MARTIN, Eds. *French Canadian Society*, Toronto, 1964, pp. 137-162.

la plus grande partie (64,8 %) est de langue française. Même certains auteurs américains ne sont souvent connus des chercheurs de langue française que lorsque leurs écrits sont traduits en français : par exemple, le Parsons que l'on cite avant 1965 est celui des *Eléments pour une théorie de l'action*, traduit par François Bourricaud et paru chez Plon en 1955. D'une certaine façon, il en est des groupes de chercheurs comme des sociétés, entre lesquelles les contacts et les emprunts culturels sont d'autant plus faciles et plus fréquents que celles-ci sont culturellement et linguistiquement voisines. Aussi la présence française est-elle plus grande dans *Recherches sociographiques* que dans des revues de langue anglaise, tels le *British Journal of Sociology* et l'*American sociological Review*; de plus, elle est très différente. Le seul auteur français qui soit fréquemment cité par les collaborateurs de ces deux revues, c'est-à-dire Durkheim qui fut un des premiers sociologues français traduits en anglais et dont Parsons imposa la légitimité dans les années 40 aux Etats-Unis, n'est cité qu'une seule fois dans *Recherches sociographiques*. Faut-il en conclure que les sociologues québécois ont tendance — les Auguste Comte, Max Weber et Karl Marx étant aussi absents des références — à oublier les fondateurs de leur discipline ? Si tel est le cas, il ne semble cependant pas qu'on puisse expliquer cette tendance seulement en référence aux conditions sociales mêmes qui ont déterminé l'orientation de la revue, à savoir la nécessité de susciter et de publier des études empiriques du Canada français, afin de modifier la définition ou représentation que les Canadiens français avaient de leur propre situation. Il faut de plus tenir compte de la situation même des collaborateurs de la revue, qui sont à la fois professeurs et chercheurs et qui de ce fait entretiennent un double rapport avec les ouvrages sociologiques et anthropologiques : ce rapport est tantôt « sacralisant » tantôt « instrumental ». Et si toute citation, que le chercheur veut d'abord instrumentale, a aussi un effet symbolique, celui-ci n'est vraiment efficace que si, selon la logique même de la divulgation et de la distinction, l'ouvrage ou l'article cité a une grande « valeur » et n'a pas été « banalisé », par exemple par un enseignement systématique. On comprend ainsi qu'un auteur tel Durkheim, qui en 1958-62 est en tête de la liste des auteurs les plus cités dans l'*American sociological Review*, tombe au quinzième rang en 1967-68 et aussi qu'il tienne si peu de place parmi les auteurs explicitement cités dans *Recherches sociographiques*. Et si les chercheurs tendent à citer les ouvrages récemment publiés, ce n'est que parce que ceux-ci ont été moins utilisés et qu'ils sont, surtout lorsqu'ils sont la production de chercheurs qui occupent les positions supérieures, d'une plus grande valeur symbolique (29). Mais il ne s'ensuit pas que les auteurs les plus fréquemment cités soient nécessairement les plus « influents » (30).

(29) La fréquence relativement grande d'auteurs français dans *Recherches sociographiques* peut certes s'expliquer en fonction du facteur linguistique, mais néanmoins aussi en fonction de leur « rareté » sur le marché nord-américain et donc de leur plus grande valeur symbolique. Dans leur opposition aux chercheurs de langue anglaise, les ouvrages français deviennent, pour les chercheurs québécois, en quelque sorte des outils indispensables.

(30) Ce que laisse entendre D. M. OROMANER, dans son article intitulé « Compari-

Pour qu'il y ait « influence », c'est-à-dire que le contact culturel devienne acculturation, il est indispensable, entre autres conditions, que l'action d'inculcation soit continue, de telle sorte que ne soit pas uniquement transmis l'*opus operatum* (information) mais aussi le *modus operandi* (formation). Or une telle action qui puisse durer assez longtemps pour produire une formation durable ne peut être que le « travail pédagogique » (31). Aussi pour rendre compte de l'influence de la sociologie française au Québec, faut-il tenir compte du travail pédagogique qu'ont exercé les sociologues français, soit en enseignant à des étudiants québécois en France, soit en venant leur donner des cours dans les universités québécoises.

## II. — *La formation des sociologues québécois*

Que le travail pédagogique qu'ont exercé les sociologues français sur des étudiants ou chercheurs québécois ait été le moyen le plus efficace, par lequel ont pu leur être imposées une problématique sociologique (et une théorie du système social) et une définition de la compétence sociologique (et une théorie de la connaissance sociologique), cela ne fait aucun doute. C'est d'ailleurs l'hypothèse que formulent et vérifient J. E. Curtis, D. M. Connor et J. Harp, à savoir que les différences entre les sociologues et les anthropologues canadiens de langue française et ceux de langue anglaise sont d'abord et avant tout l'effet de différences d'apprentissage, l'apprentissage des sociologues et des anthropologues de langue française étant beaucoup moins « américain » : en effet, parmi les sociologues et anthropologues canadiens de langue française interrogés (N = 84), il y en a seulement 21 % qui ont obtenu leur diplôme le plus élevé aux États-Unis, alors que ce pourcentage est, pour ceux de langue anglaise (N = 369), de 58 % (32). Toutefois, leurs données ne leur permettent pas de conclure que l'influence « européenne » est prédominante chez les sociologues et anthropologues de langue française : seulement 15 % de ceux-ci auraient obtenu leur diplôme le plus élevé en Europe. La raison en est tout simplement que les auteurs ne tiennent compte que des diplômes obtenus et non de la scolarité poursuivie. Or, il semble bien, si l'on tient compte de ce critère, que l'influence « européenne » au Canada ou tout au moins au Québec est beaucoup plus grande que ne le laisse entrevoir les résultats de l'enquête menée par l'Association Canadienne des Sociologues et Anthropologues.

son of Influentials in Contemporary American and British Sociology: A Study of Internationalization of Sociology » (*op. cit.*).

(31) En effet, seul un travail pédagogique, parce que continu et aussi légitime, peut produire des *habitus* durables, i.e. « capables d'engendrer des pratiques conformes aux principes de l'arbitraire inculqué », et transposables, i.e. « capables d'engendrer des pratiques conformes aux principes de l'arbitraire culturel inculqué dans un plus grand nombre de champs différents » (BOURDIEU, P. et PASSERON, J. Cl. : *La reproduction*, *op. cit.*, p. 49).

(32) CURTIS, J. E., CONNOR, D. M. et HARP, J. : « An Emergent Professional Community: French and English Sociologists and Anthropologists in Canada », *Information sur les Sciences Sociales*, 9 (4), août 1970, pp. 113-136.

1. Les initiateurs des sciences sociales au Québec

L'influence « directe » de la sociologie européenne et en particulier de la sociologie française n'est d'ailleurs pas récente. Tout à la fin du siècle dernier, le premier Canadien de langue française qui s'intéresse à la sociologie, la découvre et s'en informe en France : il s'agit de Léon Gérin, qui au hasard d'un bref séjour à Paris en 1885-1886 dont l'objectif est de « se donner l'illusion d'une vie intelligente au moins pendant quelque temps » (33), entre en contact avec l'abbé Henri de Tourville et Edmond Demolins, s'initie à la « science sociale » et s'engage, à son retour au pays, à réaliser des monographies et à diffuser cette nouvelle science au Canada. L'itinéraire de Gérin est intéressant à un double titre : d'une part, il est celui du « transfuge » c'est-à-dire de celui qui, formé dans les cadres d'une discipline, en l'occurrence le droit, s'instruit d'une autre; d'autre part, cette bifurcation de carrière — partielle, car Gérin n'est sociologue que « par surabondance de zèle en dehors et en outre de sa vie professionnelle » (34) — s'effectue en France sous l'influence de disciples de LePlay. Si cette rencontre est l'effet d'un hasard, on ne peut certes pas en dire autant de l'intérêt que Gérin porte à cette « science sociale ».

Même s'il est difficile de déterminer les conditions sociales d'une telle bifurcation de carrière, à savoir par exemple qu'il y ait eu une saturation de la main-d'œuvre sur le marché vers lequel s'orientait Gérin et que les chances de succès, *i.e.* la reconnaissance, l'accession rapidement à des positions supérieures, l'occasion de donner de grandes contributions, etc., il n'en faut pas moins préciser qu'il était, de par l'éducation qu'il avait reçue, prédisposé ou tout au moins disposé à recevoir l'enseignement de l'abbé de Tourville et de Demolins et par là, celui de LePlay, plutôt que, par exemple, celui de Durkheim et de ses disciples. LePlay ne se rattachait-il pas au courant de la pensée catholique dont de Bonald et Maistre furent les premiers théoriciens (35) ? La famille n'était-elle pas considérée, dans sa théorie, comme l'élément déterminant de l'ensemble de la structure d'une société et conséquemment, comme l'objet privilégié de toute étude sociologique ? Enfin, même si son œuvre se voulait d'abord empirique et scientifique, LePlay n'acceptait-il pas la possibilité de poser des jugements de valeur et donc de constituer une science qui, tout en étant « positive », puisse aussi être « normative » (36) ? Ce sont là

(33) « La vocation de Léon Gérin », interview de 1939 reproduit dans *Le Devoir*, 18 janvier 1951, p. 4 et cité par J.-Ch. FALARDEAU : « Introduction à la lecture de l'œuvre de Léon Gérin », *Recherches sociographiques*, 1 (2), avril-juin 1960.

(34) FALARDEAU, *op. cit.* Les postes que Gérin occupe sont ceux de secrétaire de ministres et de traducteur des débats au Gouvernement Fédéral du Canada : ces emplois lui permettent d'avoir suffisamment de temps libre pour s'adonner aux études sociales.

(35) DION, Michel : « Sociologie et idéologie dominante dans l'œuvre de F. LePlay et Durkheim », *La Pensée* (158), août 1971.

(36) C'est à ce sujet que se divisèrent les disciples de LePlay. En effet, Demolins et de Tourville, qui s'étaient joints à l'École dans les toutes dernières années de la vie de LePlay critiquèrent le « moralisme » des disciples de LePlay, affirmant même que le maître avait lui-même entravé le progrès de la science sociale en tentant de tirer prématurément des conclusions. La nature de cette

quelques aspects importants de l'orientation de l'École de LePlay avec lesquels Gérin pouvait difficilement ne pas être en accord : l'intérêt qu'il manifeste pour la « science sociale » est en quelque sorte fonction de la faible distance entre l'arbitraire culturel que l'École impose et celui-là même qui lui avait été inculqué tout au cours de son éducation, soit dans la famille soit au collège.

Toutefois, cette influence, dont la condition est certes la faible distance culturelle, n'aurait été guère possible si elle ne s'était pas effectuée dans le cadre peu institutionnel de la Société Internationale de Science Sociale que venaient de fonder l'abbé de Tourville et Demolins : cette société savante n'était que la réunion d'intellectuels de formations très diverses qui manifestaient un intérêt commun pour l'étude des phénomènes sociaux mais qui le plus souvent ne possédaient pas les caractéristiques nécessaires pour devenir professeurs d'université (37). Aussi cette Société réunissait-elle, contrairement à l'École de Durkheim qui était plus professionnelle et plus fermée (38), les conditions qui pouvaient permettre ou tout au moins ne pas être un obstacle à une bifurcation de carrière. De plus l'influence de l'abbé de Tourville et de Demolins n'aurait pu être aussi durable si Gérin lui-même n'avait pas eu un intérêt objectif, à la fois matériel et symbolique, à importer un capital culturel original qui lui permît, d'une part, d'utiliser amplement l'héritage culturel (goût du travail intellectuel, de l'écriture, etc.) que lui avait transmis son père, Antoine Gérin-Lajoie, auteur du roman *Jean Rivard* et, d'autre part, d'avoir une action, si minime ou marginale soit-elle, comme c'était alors le cas des professionnels et en particulier des avocats, dans la vie sociale et politique de son pays.

Enfin, l'enseignement des maîtres français n'aurait jamais été aussi efficace si Gérin avait travaillé, à son retour, dans un cadre tant soit peu institutionnel. Mais, même s'il participa activement au petit cercle d'études des sciences sociales qu'avait fondé à Ottawa son ami Erol Bouchette avec l'appui de quelques fonctionnaires, Gérin fut en fait un « sociologue solitaire sans véritable stimulant et sans critique pour l'aiguiller ou le conseiller » (39) : il ne bénéficia d'aucune chaire universitaire — inconcevable à l'époque, puisqu'on n'y formait alors que des prêtres, des médecins et des avocats (40) — ni de la collaboration de collègues, sauf pour

division, il faut bien le préciser, ne concernait pas la possibilité de proposer des réformes politiques et sociales ni le choix des problèmes qui devaient être étudiés scientifiquement : elle concernait la relation entre l'analyse et la « prescription ». De Tourville et Demolins, pour leur part, ne tentèrent que d'affirmer la prédominance de l'analyse. Cf. M. Z. BROOKE, *Le Play: Engineer and Social Scientist*, London, Longman, 1970.

(37) BROOKE, *op. cit.*

(38) Les disciples de Durkheim qui étaient des universitaires étaient effectivement des professionnels alors que ceux de LePlay gagnaient leur vie comme fonctionnaires, banquiers, hommes d'affaires, etc. Cf. T. N. CLARK : « Emile Durkheim and the Institutionalization of Sociology in the French University System », *Archives européennes de Sociologie*, 9 (1), 1968, pp. 37-71.

(39) FALARDEAU : *op. cit.*

(40) Il n'en demeure pas moins surprenant qu'on n'ait pas fait appel aux services de Gérin lors de la fondation de l'École des Sciences Sociales de l'Université de Montréal en 1920. Ce que déplore dix ans plus tard le directeur de l'École, M. Montpetit : « Nous envions l'École d'Action sociale de s'être assuré la collaboration de Léon Gérin dont nous n'avons pu que couronner l'œuvre, trop peu connue

la monographie de la famille Casaubon à Saint-Justin. Travailleur isolé, il n'en a pas moins eu une production étonnamment grande. Ses principaux moyens de diffusion et aussi de gratification furent la revue française *La Science sociale* dans laquelle il publia entre 1891 et 1912 une vingtaine d'articles et La Société Royale du Canada où il fut élu en 1898 et où il présenta de nombreux [13] mémoires. A la fin des années 30 et au début des années 40 il accepta, sous les pressions amicales du Directeur de l'École des Sciences Sociales, Economiques et Politiques de l'Université de Montréal, M. Edouard Montpetit, de publier deux ouvrages : *Le type économique et social des Canadiens* et *Aux sources de notre histoire* (41). Aussi, les normes auxquelles il se conforma dans sa pratique scientifique ne furent pas tant celles d'une communauté de chercheurs locaux que celles d'une école française, dont il importa en les modifiant quelque peu le modèle théorique (et la théorie de la science) et des techniques (la nomenclature, l'observation, la comparaison).

Cet itinéraire — qui fut celui de Léon Gérin et aussi d'autres intellectuels de sa génération tels Edmond de Nevers et Edmond Buron, pour qui un séjour d'études en Europe constituait une sorte de rite de passage de l'ignorance à la culture (42) — est aussi celui qu'empruntent, quelques décennies plus tard, d'autres jeunes canadiens français que les problèmes sociaux — la « question sociale », disait-on alors — préoccupent. Ainsi en est-il du R. P. Georges-Henri Lévesque, o.p., directeur-fondateur de l'École des Sciences Sociales de l'Université Laval de Québec, dont le rôle sera déterminant dans le développement des sciences sociales au Québec : après des études en philosophie et en théologie au Collège des Dominicains à Ottawa où en 1930 il présente, sous la direction du R. P. Benoît Mailloux, o.p., une thèse pour l'obtention d'une licence en philosophie, dont le titre est *Etude psychologico-morale de l'amour de soi-même*, il vient dès la même année poursuivre des études en sciences sociales à l'Université Catholique de Lille. Le choix de cette université, qui d'ailleurs lui a été dicté par les supérieurs de la Communauté, n'est

chez nos contemporains...; la science sociale comme l'a conçue et renouvelée Léon Gérin devrait faire la base de nos études » (*in Annuaire de l'École des Sciences sociales, économiques et politiques, 1930-1931*; Université de Montréal, Mtl.

(41) A ces diverses publications, il faut ajouter celle d'articles dans les revues « *Le Mouvement social* » (4) et *la Revue trimestrielle canadienne* (10) de même que dans les journaux *La Presse* (trois articles traitant de la méthodologie) et *La Minerve* (six articles sur la famille et l'école).

(42) Ce n'est qu'au xx<sup>e</sup> siècle que s'intensifient les échanges culturels entre le Québec et la France : « les étudiants et les touristes vont alors en France en véritables fournées. Certaines Ecoles ou Facultés presque entières ne comptent pas un professeur qui n'ait étudié avec les maîtres de Paris, Lyon, Strasbourg ou Lille » (Cl. GALARNEAU, *op. cit.*, p. 74). Parmi les jeunes Canadiens-français qui, au début du siècle, se rendirent en Europe pour étudier les sciences sociales, il y eut Marius Barbeau (1883-1969), qui fut un des membres de la première grande équipe canadienne d'ethnologie (Sapir, Goldenweiser, Radin, Jenness, Waugh, Knowles) et qui eut une activité de recherche prodigieuse. Lorsqu'il vint en Europe, Barbeau, qui venait d'être admis au Barreau (1907) était boursier Rhodes, aussi se dirigea-t-il non vers la France mais vers l'Angleterre où il s'initia à l'anthropologie sous la direction du professeur Marett du Collège Oriël (Oxford). Il n'en profita pas moins de son séjour de trois ans en Europe pour se rendre, pendant les vacances, en France où il s'inscrivit dès 1907 à l'École d'Anthropologie de Paris et où il suivit aussi les cours de Marcel Mauss, alors professeur à l'École Pratique des Hautes Etudes.

certes pas arbitraire : la présence même du Père Delos, également dominicain, permet de croire en la « saine » orientation de l'enseignement des sciences sociales qu'on y donne « à la lumière et dans l'esprit de la doctrine chrétienne » (43). Le R. P. Lévesque y passe deux années, poursuivant au cours de l'année académique des études théoriques mais profitant des périodes de vacances pour se rendre en Belgique et travailler, sous la direction du R. P. Ruthens, dans les mouvements d'action sociale.

Il semble bien que ce séjour de deux années en France et en Belgique n'ait pas été sans influencer quelque peu le R. P. Lévesque dans son orientation intellectuelle. En effet, celui-ci se sert abondamment, dès son retour au Canada, des enseignements qu'il a reçus dans la préparation du cours de philosophie sociale qu'il donne au Collège des Dominicains et ensuite à l'Université de Montréal et à l'Université Laval : il transforme rapidement ce cours de philosophie sociale en cours de philosophie économique, dans lequel il présente « les principes généraux qui doivent inspirer toute politique économique ». Ces principes, peut-on lire dans le programme du cours tel qu'il était encore donné en 1944-1945, sont tirés « d'une philosophie chrétienne des choses, de l'homme et des sociétés. Il s'agit donc par excellence d'une science normative de la vie économique : elle cherche et indique dans les grandes lignes ce qui doit être fait pour donner au peuple une prospérité véritable et vraiment humaine » (44). Toutefois, cette influence intellectuelle que le R. P. Lévesque subit en France ou en Belgique n'aurait pu être aussi grande s'il n'avait été, tout comme Léon Gérin, prédisposé à l'accepter : la formation qu'il avait reçue et qu'il s'était donnée lui-même auparavant l'y avait très bien préparé. Déjà pendant ses études au Collège des Dominicains, il s'était familiarisé certes avec les écrits de Saint-Thomas, mais aussi avec ceux de penseurs sociaux français et belges, dont le comte de Mun et le R. P. Ruthens. D'ailleurs, il n'aurait pu demeurer dans l'Ordre des Dominicains ni même enseigner dans les universités catholiques du Québec s'il ne s'était pas appuyé sur ces auteurs qui « connurent longtemps la faveur des Canadiens ». Ce fut aussi une condition de la mise sur pied d'une Ecole de Sciences Sociales à l'Université Laval en 1938, que celle-ci s'inspire, dans son organisation et dans son orientation, des facultés catholiques françaises : le modèle qu'importa le R. P. Lévesque fut celui de l'Université de Lille, où il avait étudié. Il n'en avait pas été autrement pour Edouard Montpetit, qui en 1920 fonda l'Ecole des Sciences sociales, économiques et politiques de l'Université de Montréal. Même s'il considéra alors les modèles de la London School of Economics, de la Graduate School of

(43) ROCHER, Guy : « L'avenir de la sociologie au Canada » in J. J. Loubser, ed., *L'avenir de la sociologie au Canada*, Société Canadienne de Sociologie et d'Anthropologie, Montréal, nov. 1970. L'on espérait alors, selon Rocher qui connut les enseignements du R. P. Lévesque, que « cette science sociale puisse faire contrepoids à la science sociale positiviste athée et finalement ouvrir la voie à l'avènement de la nouvelle civilisation chrétienne qu'on souhaitait et qu'on attendait » (p. 17).

(44) In *Annuaire de la Faculté des Sciences Sociales, 1944-1945*, Université Laval, Québec. Dans ce cours, l'on devait étudier « la question des rapports entre la morale et l'économique, de la propriété publique, de la primauté de consommation, de la propriété, du rôle économique de l'individu, des associations et de l'Etat, du travail et du salaire ».

Business Administration de Harvard et de l'École des Sciences Politiques de Paris, c'est de cette dernière, où il avait obtenu, après des études de droit au Québec, un diplôme, qu'il s'inspire : « Elle (l'École des Sciences sociales) est, si l'on peut dire, affirme-t-il lors du dixième anniversaire de l'École, la fille encore bien jeune, bien hésitante, bien pauvre aussi de l'École des Sciences Politiques de Paris. Quand je dis : la fille, entendons-nous. Elle n'a rien en commun avec l'École de la rue Saint-Guillaume sinon la pensée qui l'anime (...) et l'activité de certains de ses fondateurs ou de ses professeurs, anciens élèves de l'institution française » (45). L'enseignement même que Montpetit donna fut donc très largement influencé par ce qu'il avait appris à Paris : « Je n'avais guère, écrivit-il, de traditions où m'appuyer, car les précurseurs étaient clairsemés... Comment retrouver les articles d'Etienne Parent... ? Les travaux de Gérin étaient ensevelis dans une revue européenne, *La Science sociale*... Il restait à adapter au Canada français les leçons recueillies en France et à en tirer une discipline » (46).

Quant à l'influence « américaine » i.e. l'emprunt de théories ou techniques et de modèles d'organisation, elle ne s'exerce que plus tard, au moment et à cause de la seconde guerre mondiale : « celle-ci arrêta bien sûr les voyages des Canadiens en France, du moins jusqu'au débarquement en Normandie. Ce qui fut lourd de conséquences, entre autres pour la formation des jeunes universitaires et des gens de profession libérale, dont toute une génération prit le chemin des États-Unis » (47). Ce fut le cas des premiers élèves du R. P. Lévesque, qui, ne pouvant pas poursuivre leurs études en Europe et en particulier dans les facultés catholiques françaises, durent se tourner vers les universités américaines et s'inscrire à Harvard, Chicago, Columbia ou Cornell. Il va sans dire que tous ne le firent pas de « gaieté de cœur » : « Pour comprendre mon milieu, il fallait, confie un de ces premiers élèves du R. P. Lévesque, m'en éloigner pour le voir à distance. Des centaines d'autres avant moi avaient fait la même expérience. Mais en général, c'est de la France ou de l'Europe qu'ils avaient découvert le Canada français. Je le découvrais du midwest américain. Mais nous n'avions guère le choix. C'était la guerre, et l'Europe, hélas, nous était fermée » (48).

A cette époque, il y avait encore chez les intellectuels canadiens-français non seulement une très grande valorisation, pour ne pas dire dépendance, de la culture française et de ses producteurs, mais aussi une très forte résistance à toute influence américaine. La meilleure manifestation de cet anti-américanisme est l'étude qu'un groupe d'intellectuels a effectuée, au cours des années 30, de « notre américanisation » : elle porte sur divers aspects de la vie sociale et culturelle du Canada français (philosophie, cinéma, radio, presse, situation de la femme, etc.). En conclusion

(45) MONTPETIT, E. : « Anniversaire de l'École, discours du directeur », *op. cit.*, p. 37. Voir aussi J.-Ch. FALARDEAU : *L'essor des sciences sociales au Canada*, Ministère des Affaires culturelles, Québec, 1964, pp. 45-46.

(46) MONTPETIT, E. : « Les Canadiens français et l'économique », M.S.R.C., Troisième série, tome XXXIII, section 1, 1938, pp. 55-56.

(47) GALARNEAU, *op. cit.*, p. 77.

(48) FALARDEAU, J.-Ch. : « Lettre à mes étudiants », *Cité Libre*, 23, mai 1959, p. 8.

de cet « inventaire », il est alors demandé que « tous nos écrivains se fassent les éducateurs de l'opinion en signalant avec vigueur et clarté le danger de l'américanisation sous toutes ses formes. Danger des féeries trop sensibles, des productions sans mystère parce que sans pensée. Danger de ces divertissements faciles véhiculés chez nous, de ces plaisirs fugaces, épidermiques, obtenus sans la moindre tension intellectuelle : art et façon de vivre où tout s'absorbe par les sens, au lieu de contraindre l'esprit à gagner sa satisfaction par l'angoisse de sa recherche et la ténacité de son effort. Menace d'autant plus directe que l'esprit oisif du Canadien français court au-devant d'elle et c'est alors seulement qu'on le voit courir » (49). *La Revue dominicaine*, alors dirigée par le R. P. M.-A. Lamarche, o.p., reprend le cri d'alarme d'Edouard Montpetit qui, quelques années plus tôt, constatait, non sans effroi, que « les Canadiens français étaient menacés par l'américanisme, dont le flot envahit tout ce qui leur était propre autrefois : leurs habitudes sociales, leurs méthodes économiques, le caractère de leurs villes, leur cuisine, leur mode » (50). Il ne s'agit plus, pour la fraction intellectuelle de la petite bourgeoisie canadienne-française, de critiquer, comme au début des années 30, l'industrialisation et l'urbanisation du Québec mais la forme « américaine » que celles-ci prennent de même que certains de leurs effets.

Dès lors, il n'est pas surprenant que les intellectuels canadiens-français — certes pour la défense du fait français en Amérique (et de la survivance du Canada français) mais aussi dans leur propre intérêt puisque c'est par le monopole du capital culturel français, seul, qu'ils pouvaient se distinguer de leurs collègues de langue anglaise et par là même constituer un champ de production de biens symboliques relativement autonome où ils n'entrent pas en compétition directe avec ceux-ci — se soient d'abord dirigés vers la France pour y accroître et leur maîtrise de la langue française et leurs connaissances intellectuelles. C'est d'ailleurs là un comportement qui n'est caractéristique que de la fraction intellectuelle (et aussi professionnelle) et qui la marque, observe Marcel Rioux, parmi les autres fractions et classes sociales : « Le gros des gens ne s'y trompent pas qui voient les Français comme des étrangers et qui ne se gênent pas pour leur prêter des défauts qu'ils n'ont pas toujours (...) L'évasion n'est le fait que d'intellectuels qui, ne trouvant dans la culture canadienne rien qui les satisfasse au point de vue intellectuel et spirituel, se tournent vers la France, pour s'y inspirer du climat de liberté et de création raréfié au Québec » (51). Même ceux parmi les intellectuels qui

(49) LAMARCHE, M. A. : o. p., « Introduction à l'enquête », in *Notre américanisation. Enquête de la Revue dominicaine* (1936), L'Œuvre de Presse dominicaine, Mtl., 1937, p. 9. En plus du R. P. Lamarche, les intellectuels qui participèrent à cette enquête furent : R. P. R.-M. Voyer, o. p. (la vie religieuse), Herman Bastien (la philosophie), Albin Jasmin (le cinéma), R. P. M.-C. Forest (les sports), M<sup>me</sup> E. Pineault-Léveillé (la femme), Lucien Desbiens (la radio), Georges Pelletier (le journal), Jean Bruchési (les pratiques financières) et Damien Jasmin (les pratiques financières). Même si tous soulignent les dangers de l'américanisme, plusieurs n'indiquent pas moins certains aspects positifs des Etats-Unis : le problème n'est pas tant celui de l'emprunt en soi mais celui des éléments qui sont empruntés. « Le déchet, conclut le R. P. Lamarche, est énorme et nous cueillons le déchet » (p. 257).

(50) MONTPETIT, E. : *D'azur, à trois lys d'or*, Editions de l'A.C.F., Montréal, 1937.

(51) RIOUX, Marcel : « Idéologie et crise de conscience du Canada français », *Cité Libre*, n° 14, déc. 1955, p. 27.

décidaient ou étaient obligés de poursuivre des études supérieures aux Etats-Unis — il s'agissait habituellement de membres des disciplines qui occupaient, dans le champ intellectuel, une position hiérarchique inférieure par rapport aux « grandes » disciplines intellectuelles qu'étaient la philosophie, la littérature et l'histoire — demeuraient très dépendants des producteurs ou intellectuels français. Aussi, à la question « Quels sont les cinq écrivains, au sens le plus étendu du mot, qui vous ont le plus influencé ? » que posait en 1962 le *Nouveau Journal* à une centaine d'intellectuels canadiens-français (clercs, journalistes, romanciers, universitaires, etc.), ceux-là mêmes qui avaient été en contact direct avec la culture américaine, ne se différenciaient guère des autres intellectuels : ils affirmaient leur fidélité à des maîtres français. C'est le cas des sociologues Jean-Charles Falardeau et Guy Rocher, qui ont tous deux étudié aux Etats-Unis, l'un à l'Université de Chicago sous la direction de E. C. Hughes et l'autre à Harvard sous la direction de T. Parsons : les écrivains qui les ont influencé le plus sont, pour le premier, Saint Paul, Pascal, Maritain, Rilke, Joyce et Olivar Asselin et, pour le second, Auguste Comte, Bergson, Berdiaeff, Bernanos et Camus (52).

Est-ce donc dire que « l'influence américaine était encore loin d'affecter sérieusement notre pensée » ? (53) Tout au moins en ce qui concerne les sciences sociales, il est inexact d'affirmer qu'il ait pu y avoir, au cours des années 40 et même des années 50, une influence dominante : on ne peut que noter, à la suite de Jean-Charles Falardeau, que « dans certaines institutions les premiers enseignements scientifiques ont reflété les écoles de pensée européennes ou américaines auxquelles avait été exposés les premiers enseignants » (54). D'ailleurs Falardeau lui-même et aussi Rocher qui reconnaissent être dépendants d'intellectuels français n'en utilisent pas moins, dans leurs enseignements et dans leurs recherches, les connaissances qu'ils avaient acquises à Chicago ou à Boston : même si eux-mêmes n'étaient pas ou ne se considéraient pas comme « américanisés », il n'en demeure pas moins qu'à travers leurs enseignements et leurs écrits s'effectuait une américanisation, si faible soit-elle, des sciences sociales. De plus, c'était l'ambition même de la Faculté des Sciences Sociales de l'Université Laval de « faire profiter, dans les limites de son champ d'action et de ses moyens, la culture canadienne-française de la situation privilégiée qu'elle occupe dans le monde, au confluent de trois grandes cultures : française, américaine et anglaise, dont les influences viennent se conjuguer chez elle avec le grand courant culturel catholique, dont la

(52) Voir : « André Langevin analyse les résultats », in *Le Nouveau Journal*, 7 avril 1962, p. 5. Les intellectuels français auxquels les intellectuels canadiens-français interrogés se réfèrent le plus souvent sont : Pascal, Claudel, Bernanos, Teilhard de Chardin, Maritain, Péguy, Balzac, Camus, Mauriac, Mounier, Proust, Valéry, Baudelaire, Bergson, Bloy, Gide, Montaigne, Rabelais, Rimbaud, Sainte-Beuve, etc. Certes beaucoup moins cités, les écrivains canadiens-français n'en sont pour autant moins négligés : en premier lieu le chanoine Groulx, puis un Saint-Denys Garneau, Alain Grandbois, Gabrielle Roy, Olivar Asselin, Marius Barbeau, Henri Bourassa, etc.

(53) C'est là la conclusion du R. P. Germain Lesage, o.m.i. qui analyse les résultats de l'enquête (in *Notre éveil culturel*, Rayonnement, Mtl., 1963, p. 144).

(54) FALARDEAU, J.-Ch. : *L'essor des sciences sociales au Canada français*, op. cit., p. 47.

source est Rome (...). Opérer sur le plan académique une synthèse critique de ces apports spirituels divergents, mais aussi complémentaires par plusieurs de leurs aspects, voilà à quoi tend d'abord la Faculté des Sciences Sociales. A cette fin, elle a voulu que ses futurs professeurs de carrière aillent parfaire leurs études universitaires, les uns aux Etats-Unis, les autres en Angleterre et dans les universités canadiennes-anglaises, les autres enfin soit en France, soit en Belgique, soit en Suisse, de façon que, dans l'unité d'une même équipe, ils puissent tenter d'intégrer les contributions aux sciences sociales de tous ces pays avec lesquels nous avons déjà des affinités par un aspect ou l'autre de notre culture » (55). Aussi, si l'on ne tient compte que de la formation qu'a reçue la première génération de professeurs de carrière en sciences sociales, la caractéristique principale en était effectivement un certain « pluralisme » : en 1951-52, parmi les professeurs titulaires et agrégés de la Faculté des Sciences Sociales de l'Université Laval, quatre ont obtenu leur diplôme le plus élevé ou ont poursuivi des études supérieures (3<sup>e</sup> cycle, Ph.D.) en Europe et principalement en France, cinq au Canada (dont deux à Toronto) et six aux Etats-Unis. Ce pluralisme de formation, qui parfois caractérise les professeurs eux-mêmes, ne signifie cependant pas que dans les faits, *i.e.* les rapports de force, il n'y ait pas eu, à un moment donné ou à un autre, la domination d'un individu ou d'un groupe sur les autres, qui détermina l'orientation du département ou de la faculté : par exemple, tant que le R. P. Lévesque fut doyen de la Faculté, c'est-à-dire jusqu'au début des années 50, on ne peut certes pas négliger son action qui fut le plus souvent déterminante.

## 2. *La formation des professeurs des Facultés des Sciences Sociales des Universités Laval et de Montréal*

Jusqu'à la fin des années 50, il est difficile de comparer les Facultés des Sciences Sociales des Universités Laval et de Montréal, car toutes deux ne sont pas à la même phase de développement : la Faculté des Sciences Sociales de l'Université de Montréal n'a alors développé comme spécialisations que le « service social » et les « relations industrielles » de telle sorte qu'elle demeure encore une « école de culture générale » dont les professeurs n'ont la charge que d'un ou deux cours. D'ailleurs ces professeurs ont le plus souvent une formation très inadéquate, c'est-à-dire une formation non en sciences sociales mais en droit, en philosophie ou en théologie. Aussi n'est-il pas surprenant de retrouver parmi les corps professoral (titulaires et agrégés) de l'année 1951-1952 une majorité qui ne possède que des diplômes de deuxième cycle (licence, maîtrise) et qui n'a poursuivi des études qu'au Canada (vingt-quatre sur les trente-trois professeurs).

(55) TREMBLAY, Maurice et FAUCHER, Albert : « L'enseignement des sciences sociales au Canada », in *Arts, Lettres et Sciences au Canada*, Ed. Cloutier, Ottawa, 1951.

Evidemment, dès le moment où se créent des sections ou départements de sociologie, d'économie, d'anthropologie, de sciences politiques et de criminologie, c'est-à-dire entre 1955 et 1965, les caractéristiques du corps professoral se modifient très fortement : celui-ci a une formation nettement plus spécialisée acquise à l'étranger et principalement en Europe, du fait même qu'il n'existe pas encore au Québec un enseignement supérieur en sciences sociales.

TABLEAU V. — Lieux de formation des professeurs (titulaires, agrégés et assistants) des Facultés des Sciences Sociales des Universités Laval et de Montréal en 1965-1966\* et en 1971-1972\*\*.

LIEU DE FORMATION	UNIVERSITÉS					
	1965-1966			1971-1972		
	Université de Montréal (%)	Université Laval (%)	Total (%)	Université de Montréal (%)	Université Laval (%)	Total (%)
Canada .....	21,1	29,0	24,3	27,5	22,6	25,6
Europe .....	57,8	30,2	45,2	51,4	45,0	48,8
Etats-Unis .....	21,1	41,8	30,5	21,1	32,4	25,6
Total .....	100 (52)	100 (43)	100 (95)	100 (109)	100 (71)	100 (180)

\* Sources : *Annuaire de la Faculté des Sciences Sociales*, Université Laval, Québec, 1965-1966. *Annuaire de la Faculté des Sciences Sociales, Economiques et Politiques*, Université de Montréal, 1965-1966.

\*\* Sources : *Annuaire de la Faculté des Sciences Sociales*, Université Laval, Québec, 1971-1972. *Annuaire de la Faculté des Sciences Sociales, Economiques et Politiques*, Université de Montréal, 1971-1972.

Il peut sembler paradoxal, surtout si l'on tient compte du développement prodigieux des sciences sociales aux Etats-Unis dans les années d'après-guerre (56), qu'il y ait, en 1965-1966, près de 60 % des professeurs titulaires, agrégés et assistants de la Faculté des Sciences Sociales de l'Université de Montréal, c'est-à-dire une proportion beaucoup plus grande qu'à l'Université Laval (30,2 %), qui ont poursuivi des études supérieures en Europe et principalement en France. Certes, on ne peut nier que l'Europe, maintenant plus accessible, ait continué d'exercer un attrait. Cependant la présence, à l'Université de Montréal, d'une cohorte aussi importante de professeurs formés en Europe ne s'explique que par la politique de recrutement qu'a dû adopter la Faculté entre 1955 et 1965 pour répondre à l'accroissement extraordinaire — à l'explosion

(56) Cela est d'autant plus paradoxal qu'à cette même période les chercheurs européens allaient se spécialiser aux Etats-Unis : « Un voyage aux Etats-Unis fournit maintenant les mêmes gratifications en prestige qu'auparavant un pèlerinage à la Forêt Noire, et un séjour à Harvard ou Columbia représente maintenant le même type de rite d'initiation qu'auparavant une visite des archives husserliennes à Louvain » (P. BOURDIEU et J.-Cl. PASSERON : « Sociology and Philosophy in France since 1945 : Death and Resurrection of a Philosophy without Subject », *Social Research*, 34 (1). Spring 1967, p. 183).

démographique, disait-on alors — de la population étudiante en sciences sociales : celle-ci passa de 151 en 1955-1956 à 1.338 en 1965-1966. Aussi fallut-il recourir au service d'un grand nombre de professeurs d'origine étrangère : en 1965-1966, dix-neuf professeurs, c'est-à-dire 34,6 % du corps professoral de la Faculté, sont d'origine étrangère et principalement (17/19) d'origine européenne. Ce qui ne fut pas le cas à l'Université Laval où la Faculté des Sciences Sociales est plus ancienne et connut une croissance plus régulière : le recrutement s'effectua principalement parmi les anciens élèves de la Faculté de telle sorte que le corps professoral de cette Faculté se caractérise, par rapport à celui de la Faculté des Sciences Sociales de l'Université de Montréal, non seulement par un pluralisme de formation beaucoup plus grand (57) mais aussi par une homogénéité culturelle plus forte. On n'y compte en effet que quatre professeurs d'origine étrangère, ce qui représente moins de 10 % du corps professoral de la Faculté.

Ainsi il semble bien que dans les deux facultés, les départements, qui sont responsables du recrutement puisque celui-ci est opéré par cooptation, ont adopté des politiques de recrutement divergentes : alors qu'à l'Université Laval on recruta, pour autant que la réserve de main-d'œuvre le permettait, à l'échelle locale parmi les anciens étudiants, on chercha, à l'Université de Montréal, à s'entourer de professeurs étrangers pourvus de titres prestigieux. Dans ce cas, l'engagement de professeurs étrangers — et à cet égard, celui du professeur de sciences politiques Jean Meynaud de l'École Pratique des Hautes Etudes paraît exemplaire — est le moyen qu'utilisent les professeurs d'un département d'une part pour éviter la dévaluation de leur poste qu'entraînerait le recrutement d'individus dépourvus des titres traditionnellement exigés pour accéder à l'enseignement universitaire et d'autre part pour en augmenter la valeur puisqu'ils tentent habituellement de recruter des individus pourvus de titres supérieurs à ceux qu'ils possèdent ou possédaient lors de leur entrée à l'Université : ils affirment ainsi leur excellence par l'excellence de leur entourage (58). En assurant le maintien des règles qui régissent le recrutement et la carrière, cette politique de recrutement de professeurs étrangers qualifiés permet donc non seulement de défendre le niveau du corps professoral mais aussi de l'élever puisqu'elle permet de hausser la position hiérarchique du département au sein de la faculté et de l'université. Tel est manifestement l'objectif lorsqu'un département préfère engager un professeur étranger à qui il accordera le titre d'« agrégé » plutôt que de recruter deux jeunes professeurs « prometteurs ». Enfin cette politique assure le maintien ou même l'accroissement de la rareté

(57) Effectivement, même s'il y a une légère prédominance du groupe formé aux Etats-Unis (41,8 %), il existe à la Faculté des Sciences sociales de l'Université Laval, un meilleur équilibre entre les diverses sources d'« influence ».

(58) BOURDIEU, P., BOLTANSKI, L. et MALDIDIER, P. : « La défense du corps », *Informations sur les sciences sociales*, 10 (4), 1971. Voir aussi l'étude de Theodore CAPLOW et Reece G. MCGEE : *The Academic Marketplace* (New York, Doubleday Anchor Book, 1965) : selon eux, les deux principales qualités sont le prestige et la « compatibilité ». Cette dernière qualité n'est certes pas négligeable, cependant les auteurs ne tiennent compte que de la « compatibilité » de la personnalité du candidat et négligent celle tout aussi importante de l'orientation intellectuelle.

des postes sur le marché local ou national, car tout professeur étranger n'acquiert une certaine « visibilité » que très lentement et n'entre donc pas immédiatement en compétition avec ceux-là mêmes qui l'ont choisi. Et, en ce sens, la défense de la rareté des postes est aussi la défense de la rareté de la compétence de ceux qui les occupent et des produits qu'ils mettent en circulation sur le marché universitaire ou intellectuel (59).

En 1971-1972, la « présence européenne », *i.e.* le nombre de professeurs d'origine européenne et d'origine canadienne formés en Europe, dans les facultés canadiennes-françaises de sciences sociales, est toujours aussi importante : représentant en 1965-1966 près de 45 % du corps professoral de ces facultés, le groupe des professeurs dont la formation supérieure est européenne a sensiblement consolidé sa position entre 1965 et 1971, de telle sorte qu'il constitue maintenant près de 49 % de ce corps professoral. La seule modification importante qui soit survenue pendant cette période est que les différences entre les deux facultés tendent à s'atténuer : au moment même où la Faculté des Sciences Sociales de l'Université de Montréal s'américanise un peu plus (32,2 % au lieu de 21,1 %), celle de l'Université Laval s'eupéanise (45 % au lieu de 30,2 %).

Cependant tous les départements et écoles de ces facultés, qui sont directement responsables du recrutement des professeurs et donc, dans certaines limites, de la sélection des « influences », n'ont pas contribué également à cette transformation. En fait, les différences entre les départements d'une même faculté sont tout aussi grandes, sinon plus, que celles entre les facultés elles-mêmes et ne peuvent donc pas être ignorées ou négligées : si par exemple, en 1965-1966, la Faculté des Sciences Sociales de l'Université Laval semble relativement plus « américaine » que celle de l'Université de Montréal, c'est, du moins partiellement, parce que les professeurs du département d'économie qui constituent un des groupes les plus importants numériquement sont, dans un cas, de formation plus américaine (57,1 % des professeurs d'économie de l'Université Laval ont étudié aux États-Unis) et, dans l'autre, de formation nettement plus européenne (70 % des professeurs d'économie de l'Université de Montréal ont étudié en Europe).

Par ailleurs, et il est intéressant de le souligner, les départements les plus « européens » sont habituellement ceux dont la création est la plus récente : c'est le cas du département d'économie de l'Université de Montréal par rapport à celui de l'Université Laval. Ce l'est aussi pour les deux départements de sciences politiques et les départements de crimi-

(59) Un autre avantage de cette politique de recrutement est qu'elle assure l'engagement de professeurs d'un « certain âge » et donc permet de maintenir la valeur de la compétence des professeurs d'une discipline, car les jeunes enseignants, même faits sur mesure, enferment toujours une menace pour la perpétuation du système : leur pédagogie, le contenu de leurs cours, leur engagement politique, etc., peuvent en effet différer. Toutefois, la venue de professeurs étrangers n'a pas que des effets positifs, elle peut aussi avoir des effets négatifs, du moins pour les jeunes professeurs qui ont connu une promotion accélérée : ceux-ci risquent, si la nomination de professeurs étrangers à des postes supérieurs ne correspond pas à une augmentation de la population étudiante, d'être objectivement destinés à demeurer plus longtemps dans les grades inférieurs de la hiérarchie.

nologie et de démographie, récemment constitués, de l'Université de Montréal, où la proportion de professeurs formés en Europe varie, en 1965-1966, entre 70 % et 100 %. Quant aux départements de sociologie et d'anthropologie, relativement plus anciens, ce sont alors, tout autant à Québec qu'à Montréal, ceux où il existe, même s'il n'y a qu'un petit nombre de professeurs formés au Québec ou au Canada, un plus grand « pluralisme de formation » : en effet, les professeurs qui ont poursuivi des études en Europe et ceux qui les ont poursuivies aux États-Unis constituent respectivement, à l'Université Laval, 33,3 % et 44,4 % et, à l'Université de Montréal, 47,3 % et 42,1 % du corps professoral de ces départements (60). L'utilisation d'une main-d'œuvre localement formée, au début des années 60, n'est guère que le fait des départements dits les plus « appliqués » ou « professionnels » des facultés des sciences sociales, ceux de relations industrielles et de service social, où les normes de recrutement semblent aussi moins élevées que dans les autres départements. Ce n'est qu'entre 1965 et 1970 que cette politique de recrutement (engager des professeurs qui n'ont pas étudié à l'étranger) se généralise (61) : d'abord à d'autres départements « appliqués », tel celui de criminologie de l'Université de Montréal, puis à quelques départements moins « professionnels », dont principalement celui de sociologie de l'Université Laval.

C'est d'ailleurs là une des principales transformations dans la politique de recrutement opérée entre 1960 et 1970 et elle n'est pas sans effet sur la structure des rapports de force entre les divers groupes (ou « influences ») à l'intérieur des départements et des facultés : l'accroissement significatif du nombre de professeurs formés localement tend en effet à affaiblir le poids relatif, à l'Université Laval, du groupe de professeurs formés aux États-Unis et, à l'Université de Montréal, celui des professeurs formés en Europe; de ce fait, il tend à accentuer, comme caractéristique du corps professoral, le « pluralisme de formation », qui cependant demeure encore loin d'être parfaitement réalisé puisqu'en 1971-1972, près de 50 % des professeurs des Facultés des Sciences Sociales des Universités Laval et de Montréal ont été formés en Europe et que dans certains départements, un groupe ou l'autre demeure toujours nettement dominant. C'est le cas, entre autres, du département de sciences politiques de l'Université Laval dont le corps professoral presque entièrement « européen » en 1965-1966, devient en 1971-1972 « américain » et aussi de ceux de démographie et de sciences politiques de l'Université de Montréal où le groupe de professeurs formés en Europe est toujours majoritaire.

Toutefois, qu'un groupe de professeurs d'une formation donnée soit

(60) Contrairement à ce qui se passe à l'Université Laval, les départements d'anthropologie et de sociologie de l'Université de Montréal sont, en 1965-1966, autonomes l'un par rapport à l'autre et, si l'on considère la formation qu'ont reçue leurs membres, quelque peu différenciés : le département de sociologie est un peu plus « européen » (50 % en comparaison de 45,5 %) et beaucoup moins « américain » (30 %, en comparaison de 55,5 %) que le département d'anthropologie.

(61) Le département de Relations industrielles de l'Université Laval fait cependant exception puisqu'il devient plus « européen » : de 16,6 % en 1965-1966, le pourcentage de professeurs formés en Europe passe, en 1971-1972, à 50 %.

numériquement majoritaire dans un département ou une faculté n'implique pas nécessairement qu'il puisse en déterminer l'orientation intellectuelle. En fait, dans tout rapport de force, la position hiérarchique d'un groupe de professeurs est tout aussi décisive, sinon plus, que son importance numérique. Habituellement, ce ne sont que les professeurs titulaires ou agrégés d'une discipline qui ont une plus grande « visibilité » et une plus grande autorité au sein même d'un département : des organismes gouvernementaux et privés les consultent, des associations diverses les invitent à prendre la parole devant leurs membres, les media d'information leur demandent leurs opinions sur tel ou tel événement politique, sur tel ou tel problème social, etc. De plus, dans le recrutement même des nouveaux professeurs, l'« influence » du groupe de ceux qui occupent les positions les plus élevées, dont, évidemment, le directeur du département, ne peut, même si l'ensemble du corps professoral (titulaires, agrégés et adjoints) est consulté, être considérée comme négligeable : ce sont eux qui souvent, du simple fait qu'ils ont un réseau de relations plus étendu et qu'ils ont parfois eux-mêmes des « disciples », qui suggèrent les noms de candidats ou qui opèrent une première sélection parmi la réserve de postulants légitimes, *i.e.* qui possèdent les qualifications requises. Dans ces conditions, on peut s'attendre à ce que le recrutement de nouveaux professeurs soit un mécanisme qui assure la reproduction, à la fois sociale et culturelle, du corps professoral d'un département : les candidats sélectionnés sont ceux-là mêmes qui sont pourvus des attributs que possèdent ou possédaient les professeurs qui occupent les positions supérieures (62). Parmi ces attributs, l'orientation intellectuelle du candidat peut devenir, pour autant que la réserve de main-d'œuvre le permet, un critère déterminant de sélection. En effet, tout professeur, et en particulier celui qui, de par sa position, est investi d'une autorité et d'une légitimité, n'a objectivement pas intérêt à ce que l'« élu » ait une qualification et une orientation intellectuelles très différentes de la sienne, car celui-ci risque, surtout s'il réussit à obtenir une large audience auprès des étudiants, de dévaluer la compétence des professeurs déjà en place. En un sens, l'engagement d'un nouveau professeur ne doit pas créer un « conflit de légitimités » (63).

Si l'on tient compte du type de formation caractéristique de chacun des groupes ou strates de professeurs (titulaires, agrégés et adjoints) des Facultés des Sciences Sociales des Universités Laval et de Montréal, il semble bien que ce ne soit qu'à l'Université de Montréal que les professeurs titulaires — souvent les plus « anciens » de la Faculté — aient réussi à maintenir dominant, dans le recrutement de nouveaux professeurs, le type de formation intellectuelle qui les caractérise eux-mêmes :

(62) D'ailleurs, « tout responsable de la reproduction du corps (professoral) tend à appliquer aux nouvelles recrues les critères dont il est le produit, les seules qu'il reconnaisse complètement » (BOURDIEU, BOLTANSKI et MALDIDIER, *op. cit.*, p. 53).

(63) Effectivement « les prises de position sur des théories, des concepts, des méthodes ou des techniques sont toujours aussi des stratégies 'politiques' : que l'on pense seulement à l'assaut que, au nom des nouvelles sciences, linguistique, sociologie et psychologie, les tenants de la 'nouvelle critique' ont mené contre la vieille Sorbonne, dans une tentative pour contester la légitimité de l'humanisme traditionnel sur un terrain d'élection, celui de l'exégèse littéraire » (*ibid.*, p. 71).

la proportion de professeurs adjoints formés en Europe est en effet tout aussi grande que celle des professeurs titulaires. A l'Université Laval, l'on observe au contraire que le groupe le plus important parmi les professeurs adjoints, *i.e.* celui des enseignants formés en Europe, ne correspond aucunement au groupe majoritaire parmi les professeurs titulaires.

TABLEAU VI. — *Lieux de formation des professeurs (titulaires, agrégés et adjoints) des Facultés des Sciences Sociales des Universités Laval et de Montréal, en 1971-1972.*

LIEU DE FORMATION	UNIVERSITÉS					
	Université Laval			Université de Montréal		
	Titulaires (%)	Agrégés (%)	Adjoints (%)	Titulaires (%)	Agrégés (%)	Adjoints (%)
Canada . . . . .	18,5	22,2	32,5	14,3	30,9	34,4
Europe . . . . .	36,0	46,1	41,1	60,7	46,1	51,8
Etats-Unis . . . . .	45,5	30,7	26,4	25,0	23,0	14,8
Total . . . . .	100 (22)	100 (13)	100 (34)	100 (28)	100 (26)	100 (54)

Mais il ne faut pas conclure pour autant qu'à l'Université Laval, la reproduction du corps professoral en sciences sociales ait été moins parfaite. En fait, ce qui distingue le plus les professeurs adjoints des professeurs titulaires, et ce tout autant à Québec qu'à Montréal, c'est la présence parmi les professeurs adjoints d'une beaucoup plus grande proportion de professeurs formés au Canada (et principalement au Québec). Tout se passe comme si auparavant les professeurs cherchaient à s'entourer des membres de la génération suivante les mieux pourvus de titres prestigieux affirmant en quelque sorte leur excellence par l'excellence de leur suite, peu importe où cette suite ait été formée, et que maintenant ils tendent de plus en plus à recruter à l'échelle locale, parmi les « fidèles » qu'ils ont eux-mêmes produits. Il s'ensuit alors, du fait même que les responsables du recrutement tendent à puiser dans leur clientèle propre ou dans leur réseau de relations, que les chances d'accéder à la recherche et, de plus en plus, à l'enseignement supérieur « tendent à dépendre au moins autant de l'étendue, de la diversité et de la qualité du champ de relations sociales universitairement rentables (et par-là de la résidence et de l'origine sociale) que du capital scolaire préalable » (64). Pour l'étudiant candidat, l'important est de s'introduire dans la clientèle d'un professeur, d'intensifier ses relations, éventuellement de participer aux travaux de son équipe, bref d'entrer dans son champ de perception. Une des conséquences, du moins à long terme, de ce mode de reproduction est que le corps professoral s'assure une plus grande homogénéité et aussi une plus grande autonomie par rapport aux « influences » externes.

(64) *Ibid.*, p. 65.

En d'autres termes, plus celui-ci détiendra le monopole de la production des étudiants chargés de le reproduire et donc plus son autoreproduction sera parfaite, plus sa « défense » propre en tant que corps (professoral) sera assurée : les « élus » seront ceux-là mêmes qu'il a formés et qui auront tendance à retransmettre ce qu'ils ont acquis selon une pédagogie semblable à celle dont ils sont le produit.

Une telle autoreproduction n'est cependant, dans des disciplines aussi jeunes que les sciences sociales, guère réalisable actuellement : le simple fait que le groupe de chercheurs québécois occupe, dans le champ international, une position hiérarchique inférieure par rapport à d'autres groupes de chercheurs et principalement par rapport au groupe de chercheurs américains, il peut difficilement ne pas leur emprunter des problématiques, des concepts ou des techniques. Contrairement à ce qui se passe dans les disciplines traditionnelles, l'autoreproduction du corps professoral n'assure pas nécessairement, dans des disciplines nouvelles, la conservation du capital culturel qu'il a acquis et transmis.

### *3. La fonction de l'École Pratique des Hautes Etudes (Paris)*

La tendance à l'autoreproduction du corps professoral est aussi présente dans les deux disciplines qui nous intéressent plus particulièrement, l'anthropologie et la sociologie. Mais ce n'est qu'au département de sociologie de l'Université Laval qu'elle est tangible : en effet plus de 30 % de ses professeurs titulaires, agrégés et adjoints ont été formés au Canada et principalement à l'Université Laval même. De fait la majorité, c'est-à-dire 60 %, des professeurs de sociologie et d'anthropologie qui enseignent en 1971-1972 à l'Université Laval et à celle de Montréal ont étudié en Europe et principalement en France. Il n'y a qu'au département d'anthropologie de l'Université de Montréal que le groupe de professeurs formés aux États-Unis est relativement important puisqu'il représente la moitié du corps professoral. Quant au département de sociologie de l'Université Laval, qui se caractérisait auparavant par un relatif équilibre entre les diverses « influences », il s'est au cours des dernières années quelque peu européanisé : trois de ses cinq professeurs agrégés et quatre de ses sept professeurs adjoints ont été formés, au niveau du doctorat, en Europe. Cette « européanisation » du corps professoral est cependant beaucoup plus faible qu'elle ne l'est au département de sociologie de l'Université de Montréal et aussi à celui de sociologie, récemment constitué, de l'Université du Québec (à Montréal) (65), où l'on retrouve d'ailleurs un beaucoup plus grand nombre de professeurs d'origine étrangère (respectivement 36,3 % et 45,3 %), comparativement à 13,3 % au dé-

(65) Dans cette partie, nous tiendrons compte, en plus des départements de sociologie de l'Université de Montréal et de l'Université Laval, de celui de l'Université du Québec (à Montréal), qui a été mis sur pied en 1969, c'est-à-dire au moment même de la création de l'Université du Québec (à Montréal).

partement de sociologie de l'Université Laval (66) dont la plupart (respectivement 75 % et 100 %) ont étudié en France (67).

Et si l'on considère qu'au département de sociologie de l'Université de Montréal le groupe ou strate de professeurs dont la proportion de ceux qui ont étudié en France est la plus grande est celui des professeurs adjoints (10/14) et que la plupart des professeurs de sociologie de l'Uni-

TABLEAU VII. — Lieux de formation des professeurs des départements de sociologie et d'anthropologie des Universités Laval, de Montréal et du Québec (à Montréal), en 1971-1972.

	UNIVERSITÉ LAVAL		UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL		UNIVERSITÉ DU QUÉBEC (à Montréal)
	Anthr. (%)	Socio. (%)	Anthr. (%)	Socio. (%)	Socio. (%)
Canada .....	20	30	14,2	13,6	16,3
Etats-Unis .....	20	13,3	50	22,5	11,1
Europe .....	60	58,7	35,8	63,9	72,6
	100 (5)	100 (15)	100 (14)	100 (22)	100 (18)

versité du Québec, qui en majorité ont aussi été formés en France, débutent dans l'enseignement supérieur, il semble bien qu'en sociologie le fait d'avoir étudié en France est d'abord et avant tout la caractéristique des « jeunes » professeurs, qui ont pu s'inscrire, à partir de 1958, à l'École Pratique des Hautes Etudes (VI<sup>e</sup> Section) de Paris. Ce n'est en effet qu'à cette date que la Sixième Section de l'E.P.H.E., celle des Sciences Economiques et Sociales, fondée en 1947 (68), institue le troi-

(66) Une enquête conduite par Statistique Canada en 1971 auprès de 13.680 titulaires de postes d'enseignement dans les collèges et universités canadiennes a révélé que 39,2 % de ceux-ci sont d'origine étrangère : 14,1 % d'origine américaine, 10,3 % d'origine anglaise et 2,3 % d'origine française. Ces derniers sont principalement concentrés au Québec et enseignent surtout les humanités et les sciences sociales.

(67) La présence d'un aussi grand nombre de professeurs d'origine étrangère est quelque peu surprenante, d'autant plus que « l'on estime que dix à quinze ans s'écoulent généralement entre le moment où un pays reçoit le premier spécialiste étranger qui vient y enseigner la sociologie et celui où le département peut être doté d'un corps professoral autochtone » (Paul LAZARFELD, *Qu'est-ce que la sociologie ?* Paris, Gallimard, 1970, p. 164, *Idées*). Voir aussi M.-A. de FRANZ : « L'action de l'Unesco en faveur de l'implantation des sciences sociales », *Revue internationale des Sciences sociales*, 21 (3), 1969, p. 438.

(68) L'E.P.H.E. fut fondée en juillet 1868 par Victor Duruy, ministre de l'Instruction publique, qui était un professeur d'histoire, libéral et démocrate : le but en était de « placer à côté de l'enseignement théorique les exercices pouvant le fortifier et l'étendre ». Cependant, comme le précisait alors le ministre Duruy, « il ne faudrait pas donner à ce mot d'École Pratique sa signification ordinaire, qui ferait songer à une utilité industrielle. Il convient de le prendre dans un sens plus élevé, en tant que le travail des yeux et des mains est nécessaire dans ces études pour affermir et étendre les conceptions les plus hautes ou les plus délicates de l'esprit scientifique » (cité in *Annuaire de l'E.P.H.E.*, VI<sup>e</sup> section, 1964-1965). Cette Ecole était alors composée de quatre sections : mathématique, physique et chimie, histoire naturelle et physiologie, sciences historiques et philologiques. Mais dès janvier 1869, un décret créa, sous le titre de « Section des Sciences économiques et sociales », une cinquième section qui « puisse embrasser l'économie politique, les

sième cycle : cet enseignement supérieur, constitué par des conférences et des travaux pratiques, est alors destiné « à donner à des étudiants des connaissances dans une spécialité et à les former au maniement des méthodes de recherche » (69). Durant les dix années qui suivent la mise sur pied du 3<sup>e</sup> cycle, la VI<sup>e</sup> Section de l'École, « expression d'une évidente nécessité et encouragée par les Pouvoirs publics », connaît un développement très rapide, dont un indice est l'augmentation du nombre de professeurs ou directeurs d'études : d'une soixantaine en 1960, ils sont plus d'une centaine en 1970. Le nombre de doctorats décernés annuellement s'est d'ailleurs accru considérablement durant cette période : en 1969, l'E.P.H.E., VI<sup>e</sup> Section, décerne quatre-vingt-dix-sept doctorats, alors qu'elle n'en avait accordé que quatre en 1960 et trente-neuf en 1965.

D'une part les préoccupations des professeurs de la VI<sup>e</sup> Section de l'E.P.H.E. sont en rapport « avec les problèmes qui se posent tout autant dans les pays en voie de développement que dans les pays hautement industrialisés » (70) et d'autre part, dans les pays dits en voie de développement, il n'y a guère, du moins jusqu'à tout récemment, d'enseignement institutionnalisé des sciences sociales : aussi cette Section attire-t-elle un grand nombre d'étudiants d'origine étrangère : parmi les 2.293 étudiants qui s'y sont inscrits entre 1958-1959 et 1969-1970, 47,9 % sont d'origine étrangère, venant principalement des pays d'Amérique latine, des pays africains et des pays arabes (71). Ce caractère international de la VI<sup>e</sup> Section est accentué certes par le programme de très nombreux cours (« Ethnologie de l'Afrique Noire », « Ethnologie historique du Proche-Orient », « Démographie du Tiers Monde », « Développement économique latino-américain », « Sociologie de l'Afrique Noire », « Sociologie musulmane », etc.), mais aussi par les sujets mêmes des thèses de doctorat qui y sont présentés : en effet, plus de 60 % des thèses portent sur des problèmes qui ne sont pas proprement « français » (72).

Quant aux étudiants canadiens, qui viennent d'un pays hautement industrialisé où l'enseignement des sciences sociales est institutionnalisé depuis plus de vingt-cinq ans, ils sont relativement peu nombreux : ils

finances, le droit public et administratif et la statistique ». Ce n'est cependant qu'en 1947 que cette section se constitue réellement : un décret du 3 novembre lui donne la dénomination de Section des Sciences économiques et sociales et celle-ci devient, puisqu'il y avait eu en 1886 la création d'une section des Sciences religieuses, la sixième section de l'École. Cette section est alors constituée de quatre sous-sections : histoire économique et sociale, sociologie et psychologie sociale, études et recherches économiques et aires culturelles. Et il est précisé que « les activités des différents groupes d'études et de recherches et de documentation qui relèvent des quatre divisions sont en rapport avec les problèmes qui se posent du point de vue des sciences humaines dans les pays en voie de développement comme dans les pays hautement industrialisés » (*ibid.*).

(69) Décret du 19 avril 1958, art. 1, in *Annuaire de l'E.P.H.E., VI<sup>e</sup> section, op. cit.*

(70) *Ibid.*

(71) Ces chiffres nous ont été fournis par le Secrétariat de la VI<sup>e</sup> section de l'E.P.H.E. et ne concernent que les étudiants « stagiaires et titulaires » et ceux « inscrits au 3<sup>e</sup> cycle ». La répartition des étudiants d'origine étrangère est la suivante : 529 des pays d'Amérique latine, 378 des pays africains, 375 des pays arabes et 584 des pays européens (autres que la France) dont 183 d'Espagne.

(72) Même les étudiants français produisent de très nombreuses thèses qui abordent des problèmes « étrangers » (47,8 %). Pour les étudiants d'origine étrangère, ce pourcentage est de 76,6 %.

ne constituent que 5,8 % de la population étudiante totale qui s'est inscrite au 3<sup>e</sup> cycle entre 1958-1959 et 1969-1970. Et les disciplines où ceux-ci sont les plus nombreux sont la sociologie et l'anthropologie : en effet, plus de 63 % des étudiants canadiens sont inscrits dans ces disciplines où ils constituent près de 10 % de la population étudiante. La sociologie et l'anthropologie sont d'ailleurs, non tant par le nombre de directeurs d'études (73) que par le nombre d'étudiants inscrits dans ces disciplines, les sous-sections ou divisions les plus importantes : entre 1958 et 1970, plus de 47 % des étudiants inscrits au doctorat de 3<sup>e</sup> cycle le sont en sociologie ou en anthropologie (74). Ce pourcentage n'est que de 20 % en sciences politiques, économiques et juridiques et de 17,4 % en histoire-géographie. De plus, durant cette période, c'est aussi en sociologie et en anthropologie que furent présentées le plus grand nombre de thèses, près de deux cent cinquante, c'est-à-dire plus de 50 % du nombre total de thèses.

TABLEAU VIII. — Pays d'origine des étudiants qui se sont inscrits à l'E.P.H.E. (VI<sup>e</sup> Section) et de ceux qui y ont présenté une thèse de doctorat de 3<sup>e</sup> cycle entre 1958 et 1970.

DISCIPLINE	PAYS D'ORIGINE							
	Etudiants inscrits en 3 <sup>e</sup> cycle				Etudiants diplômés (doctorat 3 <sup>e</sup> cycle)			
	France (%)	Canada (%)	Autres (%)	Total (%)	France (%)	Canada (%)	Autres (%)	Total (%)
Sociologie-anthropol. . .	44,5	63,5	48,6	47,2	48,2	73,4	51,5	50,2
Sciences politiques, économiques et juridiques . . . . .	20	9	21,3	20,3	13,8	13,4	25,2	18,1
Histoire-géographie . . .	17,4	14,1	15,1	15,8	25,3	6,6	16,4	21,4
Autres . . . . .	18,1	13,4	15,0	16	12,7	6,6	6,4	10,0
Total . . . . .	100 (1196)	100 (134)	100 (963)	100 (2293)	100 (284)	100 (15)	100 (186)	100 (485)

S'il en est ainsi, c'est-à-dire que, dans la division du travail entre les diverses institutions d'enseignement supérieur, la VI<sup>e</sup> Section de l'E.P.H.E. s'est acquis, depuis sa création, un *certain monopole* de l'enseignement des sciences sociales et en particulier de la sociologie : elle est parvenue, en réunissant plusieurs professeurs qualifiés dans ces disciplines, à obtenir une plus grande visibilité certes locale mais aussi internationale. Toutefois, l'importance de certaines disciplines à l'E.P.H.E. n'est pas seulement déterminée par l'absence d'institutions françaises concurrentes qui

(73) En 1969-1970, la discipline où le nombre de directeurs d'études est le plus élevé est l'histoire : ceux-ci représentent 36,3 % du nombre total de directeurs d'études de la VI<sup>e</sup> section de l'E.P.H.E. Cette discipline est suivie, d'assez loin, par l'économie (17,4 %) et par la sociologie (14,5 %).

(74) Parmi les étudiants inscrits en sociologie et en anthropologie, les sociologues

offrent un enseignement équivalent, mais aussi par l'absence de telles institutions dans les pays d'où proviennent de nombreux étudiants étrangers. En effet, ce n'est pas un hasard si les étudiants sont inégalement distribués selon les disciplines enseignées à la VI<sup>e</sup> Section et si, en sociologie, économie et sciences politiques, le pourcentage d'étudiants d'origine étrangère qui ont présenté entre 1958 et 1970 une thèse de doctorat est relativement élevé (respectivement de 45,8 %, de 54,3 % et de 61,2 %). Une étude particulière du système d'enseignement des divers pays ou groupes de pays dont sont originaires les étudiants étrangers inscrits à l'E.P.H.E. pourrait nous permettre de répondre à la question du « pourquoi viennent-ils étudier en France ? ».

TABLEAU IX. — *Les étudiants canadiens en France, en 1970-1971, selon les disciplines \**.

DISCIPLINES	TOTAL	DOCTORATS ET RECHERCHES POST-DOCTORALES
Arts .....	146	1
Lettres et histoire .....	373	201
Philosophie et psychologie .....	123	87
Sciences sociales .....	166	118
Droit et administration .....	58	50
Sciences religieuses .....	32	13
Sciences médicales .....	52	38
Sciences mathématiques .....	38	27
Autres .....	23	10
	1.175	493

\* Ces chiffres nous ont été fournis par la Délégation Générale du Québec à Paris, qui est le seul organisme qui possède les données les plus complète (listes des noms, discipline, niveau de scolarité, adresse) concernant la population étudiante en France. Malheureusement, ces listes ne sont constituées que depuis les quelques dernières années, de telle sorte qu'il est impossible d'avoir des données sur l'évolution du nombre d'étudiants qui depuis la Seconde Guerre ou plus simplement depuis 1960 sont venus poursuivre des études en France.

De toute évidence, les étudiants canadiens n'ont pas tous les mêmes intérêts, à la fois matériels et symboliques, à venir poursuivre des études en France. Ce n'est certes pas un hasard s'il se trouve parmi eux, en 1970-1971, peu d'étudiants en médecine, en sciences et en mathématiques, qui habituellement préfèrent se spécialiser soit au Canada soit aux Etats-Unis. Les secteurs ou disciplines où les étudiants canadiens (principalement de langue française) viennent, après l'obtention d'une licence ou d'une maîtrise au Canada, « faire leur doctorat » en France, sont, en 1970-1971, les lettres et l'histoire (75), les sciences sociales (principale-

sont de loin les plus nombreux : ils constituent plus de 40 % du nombre total des étudiants inscrits à la VI<sup>e</sup> section. Il en est de même pour les étudiants d'origine canadienne inscrits dans ces disciplines : quatre-vingt-trois, c'est-à-dire plus de 60 % du nombre total d'étudiants inscrits, le sont en sociologie.

(75) Les étudiants inscrits en lettres et en histoire sont, respectivement, 114 et 36. Et parmi les étudiants en lettres, les plus nombreux sont les étudiants en littérature (89).

ment la sociologie, les sciences économiques et les sciences politiques) (76) et la philosophie.

Parmi ces étudiants canadiens, en majorité québécois et de langue française, ce sont principalement des étudiants en sociologie qui s'inscrivent à l'E.P.H.E. : en 1970-1971, la plupart d'entre eux étudient effectivement à cette école (65,6 %) (77). Il semble donc que l'E.P.H.E. a eu durant les dix dernières années, et a encore, une fonction non négligeable dans la formation de sociologues canadiens de langue française : même si seulement dix Québécois y ont obtenu un doctorat de 3<sup>e</sup> cycle en sociologie (78), plus de quatre-vingts y ont poursuivi une scolarité de doctorat, sous la direction principalement d'Alain Touraine (18), de G. Friedmann et E. Morin (14), d'Henri Desroche (15), de Lucien Goldmann (12) et de Chombart de Lauwe (7) (79), qui tous sont venus, à une ou plusieurs reprises, enseigner au Québec entre 1960 et 1970. Ce rôle de la VI<sup>e</sup> Section est d'autant plus important que celle-ci a formé plusieurs sociologues dont la tâche même est actuellement *d'en former d'autres* en 1971-1972, on retrouve en effet, parmi le corps professoral des départements de sociologie des Universités Laval, de Montréal et du Québec, plus de 40 % des professeurs dont la scolarité en sociologie s'est effectuée à l'E.P.H.E.

Tout se passe donc comme si la sociologie française, de même que les disciplines traditionnelles (philosophie, histoire, lettres) occupant une position élevée dans le champ intellectuel français (et aussi dans le champ international), a été très hautement considérée par les intellectuels québécois ou tout au moins que ceux-ci ont considéré avantageux de venir étudier cette discipline en France plutôt qu'aux Etats-Unis. Certes, on ne peut négliger, comme facteurs d'explication, la similitude linguistique et aussi la faible distance culturelle entre la France et le Québec (plus particulièrement sa fraction intellectuelle). Mais il ne serait pas injustifié, pour rendre compte de ce phénomène, de faire intervenir certaines caractéristiques propres à la sociologie française (importance de la philosophie, importance du marxisme, etc.) (80) et aux institutions

(76) Le nombre d'étudiants inscrits au niveau du doctorat en sociologie, en sciences politiques et en sciences économiques est, respectivement, de 41, de 35 et de 23.

(77) Ceux qui ne sont pas inscrits à l'E.P.H.E. le sont en majorité dans des institutions parisiennes (les universités de Nanterre, de Vincennes, en particulier), de telle sorte qu'on retrouve à Paris la plupart (92,3 %) des étudiants en sociologie.

(78) Ceux-ci avaient étudié sous la direction principalement de Chombart de Lauwe (4), de Goldmann (2) et de Desroche (2). Le nombre d'étudiants québécois qui ont obtenu un doctorat peut sembler relativement faible, mais le fait d'être étrangers ne les a pas « désavantagés » : la proportion d'étudiants québécois qui présentent une thèse à l'E.P.H.E. par rapport à ceux qui s'y inscrivent est sensiblement la même (17,6 %) que celle des étudiants français et étrangers (19 %). De plus, ils ne la soutiennent pas à un âge plus élevé (35,8 ans comparativement à 35,5 ans) ni dans un délai plus long (3,5 ans, entre le début de la scolarité et la présentation de la thèse, comparativement à 3,3 ans).

(79) Ces directeurs d'études, qui dirigent les travaux d'étudiants canadiens, sont aussi ceux qui dirigent les travaux du plus grand nombre d'étudiants. De plus, Desroche, Goldmann et Touraine sont ceux dont le nombre d'étudiants d'origine étrangère est plus élevé que celui d'étudiants d'origine française.

(80) Cf. BOURDIEU, P. et PASSERON, J.-Cl. : « Sociology and Philosophy in France since 1945 », *op. cit.* Les auteurs constatent, par exemple qu'« un lien étroit à toujours existé entre la sociologie française et la philosophie » (p. 163) et que « toute pensée

française d'enseignement (le système du tuteur, l'absence d'un programme très chargé de cours, la souplesse du système d'enseignement qui permet d'effectuer des bifurcations de carrière, etc.) (81) de même que l'intérêt que de jeunes sociologues avaient et ont de se faire les protagonistes, en Amérique, d'une telle sociologie. Tout comme il se fait valoir, en France, par sa connaissance de la sociologie américaine, un sociologue québécois n'y parvient, au Canada et aux États-Unis, que par une maîtrise du capital sociologique français et québécois (82).

\*  
\*\*

Toutefois, du fait même que les départements de sociologie des universités québécoises, qui ont d'abord concentré leurs efforts au niveau du baccalauréat et ensuite de la maîtrise, le font maintenant au niveau du doctorat, il est à prévoir que les institutions françaises, dont l'E.P.H.E., joueront, dans les années à venir, un rôle relativement moins important dans la formation des sociologues québécois. Déjà en 1970-1971, le nombre d'étudiants qui poursuivent une scolarité de doctorat à l'Université Laval et à l'Université de Montréal (quarante-trois), est légèrement supérieur au nombre de Québécois qui étudient la sociologie en France (trente-neuf). D'ailleurs, la diminution même en proportion des professeurs de sociologie, dont la formation est « européenne » (aussi, faut-il préciser, « américaine »), est une des conditions du développement du niveau des grades supérieurs et en particulier du doctorat québécois : la politique de recrutement qui sera de sélectionner de plus en plus les « nouveaux » professeurs parmi ceux-là mêmes qui auront été formés localement aura pour effet de hausser, du moins pour les étudiants québécois, la valeur marchande du diplôme que ces institutions leur décernent et par-là de dévaluer les diplômes obtenus à l'étranger. Il s'ensuivra peut-être que la sociologie québécoise sera plus autonome, mais elle ne sera pas pour autant totalement imperméable aux « influences » exté-

sociale européenne — de Weber, Pareto et Durkheim à Aron et Lévi-Strauss — diffère de la tradition américaine en ce que Marx et le marxisme ont été d'une plus grande importance comme points de référence » (p. 175).

(81) L'on pourrait se demander si les étudiants québécois qui viennent poursuivre des études en France ont obtenu, au niveau du baccalauréat et de la maîtrise, des résultats scolaires plus faibles que ceux qui vont étudier aux États-Unis. Pourtant cela ne semble pas le cas si l'on considère que la plupart ont obtenu une bourse du Conseil des Arts et, donc, qu'ils ont été sélectionnés selon les mêmes critères. La principale sélection s'opère entre ceux qui ont obtenu un diplôme de maîtrise et ceux qui poursuivent leurs études. Ce qu'il faudrait plutôt considérer, c'est l'origine de classe des étudiants qui vont poursuivre leurs études aux États-Unis et qui sont, dans une plus grande proportion, issus des fractions dominantes des classes supérieures, parce que, d'une part, les études y sont beaucoup plus coûteuses qu'en France et que, d'autre part, ces étudiants sont prédisposés à valoriser la culture américaine. Une rapide analyse de l'origine de classe des étudiants québécois inscrits à l'E.P.H.E. depuis 1968 nous permet en effet de constater qu'il y a une proportion relativement grande d'étudiants issus des classes moyennes et populaires : sur les 32 étudiants qui ont fourni cette information, 43,7 % font partie de la classe supérieure, 31,2 % de la classe moyenne et 25,8 % de la classe populaire.

(82) Il faut d'ailleurs préciser que plusieurs sociologues américains ont utilisé ou utilisent cette stratégie : nous n'avons qu'à penser à T. Parsons qui est venu, dans les années 30, découvrir Weber, Durkheim et Pareto en Europe, ou à A. W. Gouldner qui s'inspire actuellement des travaux marxistes.

*Marcel Fournier*

rieures, puisque l'échange d'informations (et aussi les emprunts) est une caractéristique, voire, disent certains, une « norme » de tout champ de production scientifique. Ainsi, même si les étudiants québécois viennent en moins grand nombre ou pendant des périodes moins longues travailler sous la direction de sociologues français, ils n'en continueront pas moins, par intérêt (au double sens du terme), à lire attentivement leurs écrits ou à les recevoir dans leurs universités en tant que « professeurs invités ».

Marcel FOURNIER,  
*Université de Montréal.*